

SEANCES MENSUELLES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Séance du jeudi 6 octobre 1938.

Présidence de M. le chanoine J. ROUX
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, en l'hôtel de la Société, 18, rue du Plantier.

Sont présents : M^{mes} Berton, Dauriac, Dupuy, Roux, Schæfer; M^{lles} Bourgoïn, Emilie et Irène Faure; MM. Aubisse, Ch. Aublant, R. Benoit, Blanchard, le m^{is} de Bourdeille, de Bovée, Cocula, Corneille, Dupuis, Joseph Durieux, le D^r Dusolier, Elissèche, d'Escatha, Fournier de Laurière, Gaujon, Maubourguet, Louis Mercier, Montagut, Roudeau, le chanoine Roux, Louis Roux, l'abbé Paul Roux, Secondat, Secret, Vigneron.

Le comte de Saint-Saud est excusé.

Passant en revue les périodiques adressés à notre bibliothèque, M. le PRÉSIDENT signale dans le *Bulletin de la Société préhistorique française* (juillet-août 1938) un article de M. Mellerio sur les « stations néolithiques de Saint-Aulaye et ses environs ». *Le Périgourdin de Bordeaux* de septembre 1938 donne une série de lettres d'Eugène Le Roy touchant la documentation de *l'Ennemi de la Mort*; rassemblées par M. A. Dubut, elles sont précédées d'une introduction par le D^r P. Balard. Les *Mémoires de la Société de la Creuse* (3^e fasc. 1937) parlent de Mathieu le Pilleux, celui-là même qui sculpta le

grand rétable de l'église de la Cité; ce maître artisan travaillait avec des aides.

Le Dr DUSOLIER offre à la bibliothèque, reliées en un beau volume, les brochures qu'il a publiées de 1920 à 1935; il est vivement remercié par M. le Président. M. MAUBOURGUET, de son côté, fait hommage à la Société du tirage à part de son étude sur *Sequin de Badefol, le roi des Grandes Compagnies* (in-8°, 65 p., 1938). M. de SAINT-SAUD, enfin, a fait don d'une affiche portant avis de vente de bois dans la terre de Saint-Aulaye, « appartenante à Son Altesse Monseigneur le maréchal prince de Soubise ».

M. le PRÉSIDENT donne lecture d'un entrefilet du *Courrier du Centre* touchant la vente récente du château l'Evêque à une compagnie d'assurances. Sur sa proposition, un vœu est adopté tendant au classement de l'ancienne demeure des évêques de Périgueux. A ce sujet, M. le chanoine Roux précise que c'est seulement en 1919 que M^{er} Rivière acheta l'immeuble de la rue de la Constitution pour y installer l'évêché.

Le Secrétaire-général a reçu de M. de SAINT-SAUD une note extraite des archives départementales de la Gironde (Cour des Aides, enregistrement des édits royaux, registre 1727-1745). Elle complète sur certains points ce que dit l'abbé Pergot¹ de la création de l'hôpital de Villefranche-du-Périgord.

Devant les notaires du Châtelet à Paris, Marc-Antoine-Front de Beaupoil, marquis de Lanmary, maréchal de camps, agissant au nom de Marie-Anne de Beaupoil de Saint-Aulaire, sa sœur, veuve de Louis-Christophe de Cugnac, marquis de Giverzac, fonde à Villefranche [de Périgord] un hôpital. Elle donne pour cela une maison et deux prés d'une valeur de 3.000 livres en fond, plus une « chevrière », joignant lesdits prés, et 500 francs de rente annuelle. Elle s'engage à pourvoir à la subsistance et à l'entretien des « filles de la Charité » qui y seront employées. La dite marquise de Giverzac demeurera sa vie durant « supérieure au temporel dudit hôpital ». L'évêque de Sarlat agréera les religieuses. Après la mort de la donatrice, la direction et

(1) *Les origines chrétiennes des hôpitaux du Périgord, Périgueux, 1882*, p. 88 sq.

L'administration du dit hôpital seront composées de 6 directeurs nés et perpétuels : premier juge, le procureur du Roi à Villefranche; le juge de Sermet; les curés de Villefranche et de Sermet; le syndic ou trésorier de l'hôpital; deux directeurs éligibles, pris parmi les habitants de Villefranche ayant été consuls¹. Date de l'acte : 25 janvier 1736. Lettres patentes de confirmation données à Compiègne, par le roi, en juillet 1738; enregistrées en la cour des Aides de Guyenne le 20 décembre 1738².

M. de SAINT-SAUD désirerait savoir quel événement ou quelles affaires ont motivé, en avril 1545, sur l'ordre de Jean Contel, conseiller et maître d'hôtel du roi, à la suite d'informations faites au Parlement de Bordeaux, la « prise au corps » de plusieurs notables bourgeois de Périgueux, tels que Raymond Pasquet, Martial de Roux, Pierre et Jacques de Saint-Angel, Pierre Lambert, Guillaume Alexandre. M. MAUBOURGUET n'a rien trouvé dans l'*Inventaire* de Hardy qui pût permettre de répondre, mais il se demande si les faits signalés par notre vice-président ne seraient pas en relation avec la propagande calviniste en Périgord.

M. Maubourguet a relevé dans *Gringoire* un article de M. Léon Treich sur *S.M. Orélie (sic) I^{er}, roi d'Araucanie*; on n'y trouve rien qui ne soit déjà parfaitement connu.

M. Maubourguet présente à l'assemblée le premier numéro de *Reflets*. Malgré son extrême minceur, cette nouvelle publication se donne comme la « revue de l'actualité mondiale ». Du moins est-elle une revue de vrais jeunes. Les « moins de vingt ans » qui la dirigent et la rédigent se sont placés sous le patronage de J.-F. Berton; pour cette délicate pensée, pour l'avenir qu'ils représentent, le *Bulletin* de notre société, uniquement consacré au passé, leur souhaite succès et prospérité.

M. Joseph DURIEUX communique deux notes tirées des

(1) Ça fait en réalité sept.

(2) La marquise de Giverzac, veuve dès 1725, était fille de Bon-François Beaupoil de Saint-Aulaire, premier écuyer du prince de Condé. La date de son mariage n'est pas connue. Elle vivait encore en 1753.

papiers de la famille de Roche. L'une est un mémoire de fournitures faites à Périgueux en 1770, ainsi libellé :

Du 24 janvier 1770, Doit M. de Puyroger à Daumesnil ce qui suit :
2 aunes et demie de dentelle à quatorze livres l'aune¹. 55 l.
Une aune dite à une livre dix sols..... 4 l. 10 s.
Façon de manchette et lie 14 s
Du 19 mai, 1 aune 5/4 1/2 entoilage à 8 l. 40 s. 15 l. 48 s. 9 d.
Deux aunes 1/2 dentelle à 9 liv.s..... 22 l. 10 s.
Façon de manchette et lie 40 s.
Du 16 juillet 1771, une aune mousseline à 8..... 8 l.

85 l. 19 s. 9 d.

Une autre main a indiqué cette mention : « Payé ledit mémoire. Le chevalier de Roche », et, au verso, celle-ci : « Mémoire que j'ay payé à M^r Dominil (*sic*) avec quittance de la somme de 83 l. 19 s. 9 d. »

Le second papier, annexé à la facture, est le reçu suivant :

J'ay reçu par les mains de Monsieur le chevalier Roche la somme de quatre-vingt-trois livres dix-neuf sols neuf deniers pour marchandises vendues et livrées à feu Monsieur de Puyroger, son frère.

A Périgueux, ce 17 avril 1775.

DAUMESNIL.

Des précisions ne seront pas inutiles. Puyroger est un lieudit de la paroisse de Champcevinel attribué à la famille de Roche de Cavillac, dont deux membres sont identifiés dans notre *Dordogne militaire* (1920, p. 460) et qui était cliente du pâtissier Courtoy.

Quant au marchand de modes, il n'était autre que Jean-François Daumesnil, originaire de Normandie, installé à Périgueux vers juillet 1758 et marié en 1766, qui fut le père, en 1779, du brave général notre compatriote, Yrieix dit Pierre Daumesnil.

D'autre part, la presse a annoncé ces jours derniers la mort, à un âge plus qu'octogénaire, de M^{me} la baronne Fririon, qui conservait comme une relique la jambe de bois longtemps portée par l'illustre général amputé. C'est un glorieux souvenir qui mériterait d'être revendu par le Musée de sa ville natale.

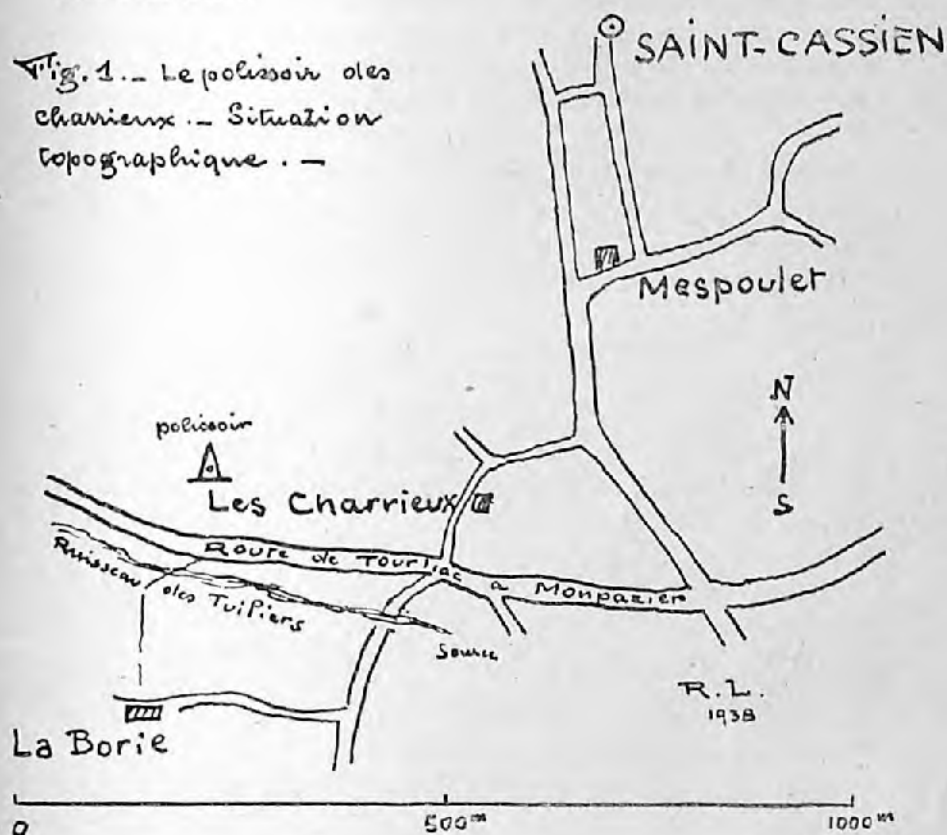
Le D^r R. L'HONNEUR annonce la découverte d'un polissoir dans la commune de Saint-Cassien. Voici la note qu'il nous communique.

Situation. — Le polissoir est situé dans la commune de Saint-Cassien, canton de Monpazier. Il se trouve dans la section A du cadastre

{1} L'aune, ancienne mesure, équivalait à 1^m 20.

de 1933, feuille n° 1. Le lieu dit est Les Charrieux. Il est placé dans la parcelle n° 238. Le propriétaire est madame veuve Doulut, cultivatrice à La Borie.

Fig. 1. — Le polissoir des charrieux. — Situation topographique. —



Voies d'accès. — Partant de Monpazier, prendre la route de Tourliac; passer à Barriac; s'arrêter au sentier qui mène à la ferme dénommée La Borie; à flanc de coteau, sur main droite, à une cinquantaine de mètres de la route, on trouvera le polissoir.

Pétrographie. — Cette roche est un silex meulière. Elle est en place où elle se trouve. Des blocs de même nature se rencontrent dans le voisinage immédiat.

Description. — La longueur de ce bloc est de 2^m30; sa plus grande largeur est de 1^m70; épaisseur maxima 1^m45, minima 0^m45; La partie qui nous occupe (et qui seule a des traces produites par le frottement dû au polissage) est tournée vers le sud-ouest.

Nous remarquons (fig. 2) :

En A, une rainure; longueur 0^m28; largeur 0^m06; profondeur 0^m01.

En B, un grand sillon, creusé par le polissage; longueur 0^m63; largeur 0^m15; profondeur 0^m06. Dans le fond de ce sillon, côté sud-ouest, il existe une petite rainure, de faible profondeur, large d'un demi-centimètre. Ces deux rainures atteignent les bords opposés du bloc.

En C, on distingue une dépression de la pierre, formant cuvette.

En D, se trouve une petite excavation, sensiblement horizontale, de 0^m30 de profondeur et de 0^m10 de hauteur minima.

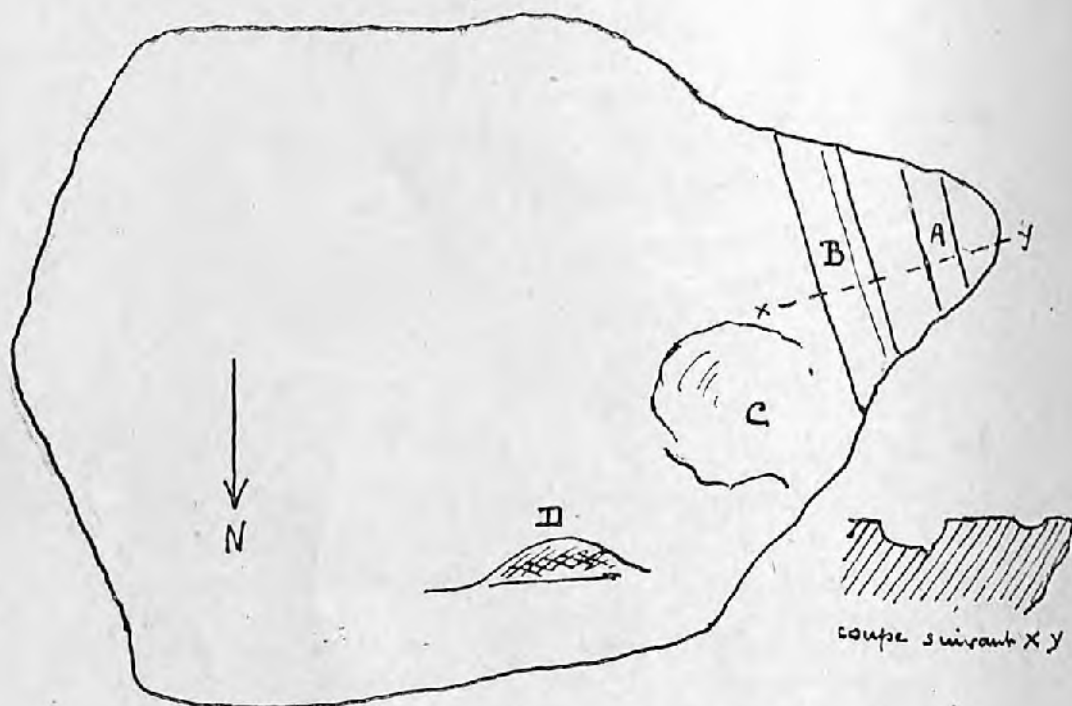


Fig. 2. - Le polissoir des Chamieux. Echelle $\frac{5}{100}$.

J'ai fait des recherches aux environs; je n'ai pas découvert d'autres polissoirs; mais j'ai ramassé plusieurs haches polies, au lieu dit « Champ de Saint-Cassien », près de Mespoulet.

M. ELISSÈCHE a relevé dans le *Mercur de France* du 1^{er} juin que « jadis, en Périgord, on bénissait du vin après chaque baptême et l'on en faisait boire au nouveau-né. Un *Rituel*, édité en 1536, explique le symbolisme de cette cérémonie ».

M. AUBISSE rappelle que, dans notre *Bulletin* (1936, p. 336 sq.), a paru une communication sur les *Fours jumelés de Vitrac*. L'ouvrage mis à jour était certainement un four de potier; toutefois, l'absence de débris de cuisson dans le voisinage n'a pas permis de fixer avec certitude s'il s'agissait d'une industrie gallo-romaine ou d'une industrie plus récente.

Le four de Vitrac, observe notre confrère, par ses dimensions (plateforme de cuisson de 2^m75×2^m40), ressemble exactement au four exploré à Heddernheim, aux environs de Francfort-sur Mein. Or, les manuels d'archéologie de Déchelette (*Vases céramiques*, II, p. 333) et de Cagnat (*Vases de toutes sortes*, II p. 461-462) présentent cet ouvrage comme le type du four à poterie d'époque romaine.

La disposition décrite par Cagnat du four d'Heddernheim s'applique rigoureusement au four de Vitrac : « La coupe en hauteur révèle à première vue, dit-il, une division tripartite : d'abord le *foyer* proprement dit, où est amassé et allumé le combustible; à la suite, l'*alandier*, foyer adjacent où les flammes sont entraînées par le tirage, et enfin, au-dessus de lui, le *laboratoire*. L'alandier est divisé en deux moitiés par un mur médian sur lequel reposait la *plateforme* du laboratoire, percée de trous rectangulaires; la disposition allongée de l'alandier, à Heddernheim comme ailleurs, avait pour raison d'être d'éviter les coups de feu ».

J'ignore si des vitrifications ont été remarquées à Heddernheim comme il en existe dans la partie arrière de l'alandier et de la plateforme de Vitrac. Quoi qu'il en soit, et sans pouvoir donner une conclusion ferme, les croquis et le texte de Cagnat renforcent la solidité de l'hypothèse que le four à potier de Vitrac dépendait de la villa gallo-romaine du Méarnaud, dont quelques vestiges ont été relevés à 80 mètres de là environ.

M. LOUIS MERCIER est peu disposé à croire à une origine gallo-romaine pour le four de Vitrac. Des fours semblables se voyaient en Auvergne il y a un siècle à peine; surtout, on relève à Vitrac des vitrifications inconnues dans les fours gallo-romains.

M. AUBISSE montre ensuite à l'assemblée une ancienne balance à levier, dite crochet; la description qu'il en donne sera lue dans nos *Varia*. Puisque l'occasion lui en est fournie, notre secrétaire-adjoint demande que, dans le *Bulletin* de juillet-août derniers, p. 326, 3^e ligne, on veuille bien lire 25 ares 1828 et non 32 ares.

M. GAUJON donne lecture d'une lettre datée de 1827 où il est question des fièvres de la Double et de la manière dont on les soigne.

M. CORNEILLE remet à la Société un lot important de documents anciens provenant du château de Puységur. Il en fournit une analyse détaillée dont on trouvera l'essentiel dans le *Bulletin*.

M. SECONDAT poursuit les fouilles de La Roque-Saint-Christophe; plusieurs photographies tirées par M. Audy montrent l'état actuel des travaux.

M. SECRET présente une édition originale de *l'Education — des — Filles — Par Monsieur l'Abbé de Fénelon — A Paris — chez — Pierre Auboin — Pierre Emery — et — Charles Cloussier — Quay des Augustins, près — l'Hôtel de Luy — nes à l'Ecu de — France, et à la — Croix d'Or.*

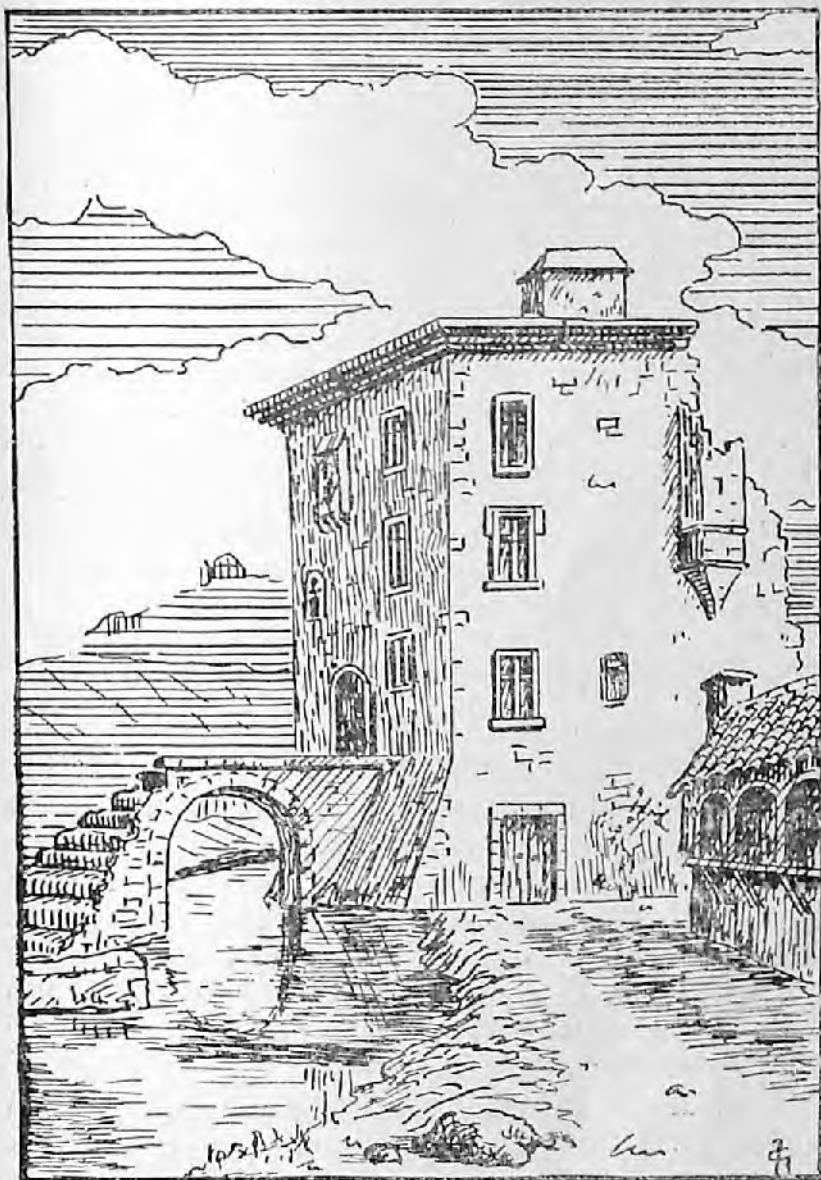
M. DC. LXXXVII — Avec privilège du Roy.

C'est un in-12^o de 275 pages, précédées du titre (1 f^o), de la table (1 f^o) et d'un *Catalogue de livres de dévotion nouvellement imprimés* (2 f^o); et suivies du *Privilège du Roy* (6 pages non chiffrées) et d'un *Errata* (1 page).

La page 167 paraît corrigée. La page 261 est foliotée 161.

La page de garde porte l'indication manuscrite: « Ce livre a partien a mademoiselle de Saitte ou ursuline 1741 » (*sic*). Au-dessous, un bel ex-libris en taille-douce portant le blason suivant: « D'or à trois lions léopardés de gueules, l'un sur l'autre, celui du milieu contourné ». L'écu est posé sur un cartouche orné de guirlandes de feuillage et timbré d'une couronne de marquis. D'après notre collègue M. le Dr Lafon, c'est l'ex-libris aux armes de M. Testu de Balincourt, gros personnage de l'île de France, qui fut un bibliophile réputé.

M. SECRET offre à la Société un intéressant dessin au crayon. Ce dessin, de format 17×21, non signé, porte l'indi-



LE CHATEAU DE MONTCLAR

dessiné par Jean Gaujon

d'après un croquis anonyme du début du XIX^e siècle

cation suivante : « *Ruines du château de Montclar* appartenant anciennement à la famille de Larochefoucauld d'Enville ».

Le dessin, dit notre confrère, est maladroit et naïf, ce qui peut être quelquefois une garantie de fidélité. Il nous présente la tour carrée, seul reste d'une forteresse que la Révolution avait quasi rasée pour établir avec ses matériaux une manufacture d'armes. Depuis lors, ce vénérable monument du Moyen-Age, quelque peu rajeuni au xvi^e siècle, a bien changé. La façade ouest a été coupée, amincie et flanquée, au nord, d'une tour ronde d'escalier, crénelée à l'instar des remparts d'Avignon, munie de machicoulis munichois et baguée à chaque étage d'un gros boudin de pierre. Toute blanche dans sa robe neuve, elle paraît hurler à côté de la patine de la vieille forteresse !

Le dessin en question nous permet de reconstituer l'ancienne façade ouest. Il en reste, à droite, les trois baies à meneaux cruciformes ; mais, sur la gauche, ont disparu la bretèche dont il ne reste que l'amortissement, une petite baie en plein cintre et la porte à laquelle on accédait par un pont de pierre enjambant un fossé et qui devait succéder à l'ancien pont-levis.

Il est à souhaiter que les dessins de monuments anciens, si naïfs et maladroits soient-ils, et si dépourvus de perspective, soient pieusement conservés. Ce sont des documents qui ont toujours un certain intérêt ; et lorsqu'ils représentent un monument qui a totalement ou partiellement disparu, leur intérêt en est encore augmenté.

D'après M. Secret, ce dessin a probablement été exécuté vers 1840, et comme cette date concorde avec l'époque pendant laquelle l'abbé Audierne préparait son *Périgord Illustré* et enrichissait sa documentation par des notes, descriptions, dessins, etc., qu'il demandait aux uns et aux autres, il n'est pas impossible que ce soit là un document utilisé par lui, car il a été trouvé dans une liasse de vieux papiers provenant de cet érudit.

Est élu membre de la Société historique et archéologique du Périgord, M. Jean-François LAVELLE, 3 rue Paillet, Paris (5^e), présenté par l'abbé Barrière et le Dr L'Honneur.

La séance est levée à 15 heures 50.

Le Secrétaire général,
Jean MAUBOURQUET.

Le Président,
Chanoine J. Roux.

Séance du jeudi 3 novembre 1938.

Présidence de M. le Chanoine J. ROUX,
Président.

La séance est ouverte à 13 h. 30, dans l'hôtel de la Société, 18, rue du Plantier.

Sont présents : M^{mes} Berthon, Roux ; M^{les} Bourgoïn, Delbos ; MM. Aubisse, Ch. Aublant, Blanchard, de Bovée, Cocula, Corneille, Elissèche, d'Escatha, de Lacrousille, le D^r Lafon, le comte de Maillard, Maubourguet, Louis Mercier, Montagut, Denis Peyrony, Roudeau, le chanoine Roux, Louis Roux, l'abbé Paul Roux, Secret.

Sont excusés : M^{me} Schaefer ; MM. Fournier de Laurière, Gaujon, le comte de Saint-Saud.

M^{lle} MONTET, récemment élue membre titulaire, a adressé à M. le Président une lettre de remerciements.

La revue des périodiques permet à M. le Président de signaler dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, sept. 1938, un compte-rendu sommaire de l'assemblée générale des Amis des Eyzies, tenue aux Eyzies le 21 septembre dernier. Le *Périgourdin de Bordeaux* d'octobre 1938 consacre son « portrait du mois » à notre aimable confrère M. Annet Dubut.

M. de BOVÉE a fait don à notre bibliothèque de la collection du *Bulletin de la Société des Sciences historiques de Semur-en-Aussois*, de 1928 à août 1938, et de six brochures sur la même région. M^{me} H. DESCHAMPS nous a également offert un dessin fait en 1865 par H. Nalet et représentant l'ancien état de la Rolplie de Coulounieix. M. ROUDEAU dépose sur le bureau,

pour la bibliothèque, un copieux album sur les fouilles de Chamiers. M. Denis PEYRONY fait également hommage à la Société de deux publications dont il est l'auteur; elles ont pour titre *La Micoque, les fouilles récentes*, Le Mans, 1938, et *Laugerie-Haute*, Paris, Masson, 1938, in-4^o de 84 p. avec planches hors-textes. Enfin, M. Georges ROCAL nous a adressé un exemplaire de l'ouvrage qu'il vient de faire paraître en collaboration avec le D^r Balard : *Science de gueule en Périgord*, in-8^o de 111 p., illustrations de M. Albe.

M. MAUBOURGUET présente ce dernier ouvrage et en fait un vif éloge. Le bâtonnier de Lacrousille s'associe aux compliments que vient de faire le secrétaire-général; mais il tient à marquer qu'il n'est point de l'avis du D^r Balard quand à la manière de manger le foie gras : le foie ne doit pas être mis en tartine sur du pain. Et de nous fournir, à l'appui de son opinion, dix motifs essentiels pour le plus grand plaisir de l'assemblée.

M. le chanoine ROUX voudrait que l'on renonçât enfin à dire et à écrire à propos de l'église de la Cité que le temple du dieu Mars de la Cité « servit d'église chrétienne et que ce fut là que commença à Vésone le culte du vrai Dieu »¹. Cette légende, lancée par M. de Mourcin, non seulement ne repose sur rien, mais encore se trouve contredite par les faits.

M. le PRÉSIDENT rappelle qu'il a été question, dans notre *Bulletin* (1937, p. 90), de la différence considérable de qualité qu'on peut constater entre les pierres à bâtir employées à Périgueux par les Romains et celles qu'ont utilisées les artisans des époques postérieures. Il a relevé dans l'*Inventaire* de Hardy trois notes qui semblent prouver qu'au Moyen-Age on extrayait la pierre dans la ville même aussi bien que dans ses abords immédiats; telle est, d'ailleurs, semble-t-il, l'origine de plusieurs caves actuelles. En 1346, pour réparer les fortifications des « petits murs », dans le quartier de la Boucherie, et pour les créneler avec machicoulis, les lépreux qui

(1) *Antiquités de Vésone*, II, 548.

ont entrepris une partie de la tâche se servent de pierres provenant de l'Arsault, des fossés de Saint-Martin et du couvent des Frères Prêcheurs; ce couvent possède un four à chaux et les frais de chauffage sont supportés par la municipalité (*Inventaire*, p. 81, col. 1 et 2). D'autre part, il est dit, sous la date de 1366, que, pour construire un escalier et un mur à créneaux, on emploie des pierres qui proviennent de carrières en exploitation dans le quartier de la Limogeanne et à Saint-Martin (*Ibidem*, p. 83, col. 1).

A propos de vieilles pierres, M. le PRÉSIDENT signale que la portion de la porte de Mars qui se trouve sur le jardin de M^{me} Molinier, est actuellement parfaitement dégagée et d'un accès facile. Cette porte est toujours en voie de classement. Plus heureux, le château de Château-l'Evêque, dont nous demandions le mois dernier le classement, vient d'être inscrit à l'Inventaire supplémentaire. Parmi les monuments qui mériteraient pareil hommage, on n'a que l'embarras du choix. Combien de croix, en particulier, devraient être mises à l'abri de la destruction, celle de Fanlac, par exemple, celle de Tursac, celle du cimetière des Graulges. Un vœu formel est voté pour obtenir le classement de celle-ci.

M. le PRÉSIDENT montre à l'assemblée un palmarès de la pension Rouquie pour l'année 1848. Cette pension, ouverte à Périgueux, recevait des élèves des classes de 6^e et au-dessous.

M. le chanoine Roux a déjà identifié les maisons de Bodin et des Arnaud de Laborie. Il signale aujourd'hui une autre identification qui touche à la grande histoire de Périgueux, celle de la maison de Chillaud des Fieux qui délivra Périgueux de l'occupation protestante en 1581.

Cette maison, dit-il, se trouve au n^o 11 de la rue de la Sagesse; la photographie de sa porte a été publiée dans le *Bulletin*, t. XXII, p. 300.

On la donne comme la maison des Chalup. C'est une erreur. Elle montre bien sur le linteau de la porte les armoiries des Chalup, mais accolées avec celles des Chillaud avant leur ennoblissement de 1584. La raison en est un mariage qui se fit entre Pierre Chillaud et Catherine de Chalup. C'est de ce mariage que naquit Jean Chillaud, qui fut

le héros de la reprise de Périgueux en 1581¹. La maison fut donc construite par le père de ce dernier après son mariage, et c'est là que naquit Jean Chillaud, qui, après son ennoblement de 1584, prit d'autres armes.

On ne devrait donc pas parler des Chalup comme habitants de cette maison, puisqu'ils ne l'ont jamais habitée autrement que par l'alliance de Catherine de Chalup.

J'ai pensé qu'il était important de faire cette identification de la maison paternelle de Jean Chillaud des Fieux parce que cette maison, faisant l'angle de la rue de la Sagesse et de la rue Eguillerie, est frappée par le plan d'élargissement de cette dernière, de même, d'ailleurs, que celle d'en face qui fait le coin de la rue Saint-Louis, avec sa porte d'angle.

Il est bien regrettable que, dans les projets d'élargissement des rues, on fasse si peu de cas de l'histoire des villes.

M. D. PEYRONY présente un important travail qu'il vient de consacrer à la préhistoire de La Roque-Saint-Christophe depuis le paléolithique jusqu'à l'âge du fer. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

M. CORNEILLE apporte un nouveau document concernant Puyguilhem, c'est une estimation des biens seigneuriaux de cette maison vers 1700; on en trouvera le détail dans nos *Varia*.

Le D^r Ch. LAFON offre à la bibliothèque de la Société, de la part du D^r P. Lemay, le tirage à part d'une étude que celui-ci vient de publier dans le *Bulletin de la Société Française d'Histoire de la Médecine* sur « Jean Rey, précurseur de Torricelli, Pascal et Lavoisier » (XXXII, n^o 3, juillet-août-septembre 1938).

L'auteur n'apporte, remarque notre distingué confrère, aucun élément nouveau à la biographie du personnage; mais, dans les archives d'un château, près de Toulouse, il a découvert une ordonnance autographe de lui, rédigée partie en latin, partie en français, pour le baron de Fourquevaux, et il reproduit la fin de cette pièce avec la signature.

(1) Il habitait alors Andrievaux (Pécoul, *Périgueux*, p. 268).

Après une analyse des *Essays*, l'auteur résume les idées nouvelles qui y sont contenues : « En définitive, Jean Rey avait, dès 1630, adopté la pesanteur comme propriété commune à tous les corps, prouvé que l'air était pesant, expliqué pourquoi certains métaux augmentent de poids lorsqu'on les calcine, formulé la loi de conservation de la matière, indiqué la loi des proportions définies, autant de découvertes dont une seule suffirait à illustrer son auteur... Si on ajoute à cela que ses essais sur l'air comprimé en font un précurseur de Mariotte et de Boyle et qu'il fut un actif contemporain (sinon l'inventeur isolé) de l'invention du thermomètre et de son emploi médical, on reste confondu ».

Enfin, l'auteur remarque que ni Galilée, ni Torricelli, ni Pascal, ni Descartes, qui reprirent les idées de Jean Rey quelques années après la publication de son livre, n'ont mentionné ni son nom, ni le titre de son ouvrage, et il ne peut admettre que cette omission ait été fortuite, car ces savants entretenaient une correspondance suivie avec le Père Mersenne, tout comme Jean Rey et ses amis Brun et Trichet. Il est vrai qu'au xvii^e siècle les idées sur la propriété littéraire et scientifique différaient des nôtres.

C'est également de Jean Rey que s'occupe M. Douglas Mckie, de l'université de Londres, avec qui M. Maubourguet est entré en correspondance. M. Douglas Mckie a fait don à notre bibliothèque de deux brochures où il parle de notre savant compatriote buguois : *Chérubin d'Orléans. A Critic of Boyle*, 13 p., et *Some early work on combustion, respiration and calcination*, 23 p. Il prépare sur Jean Rey un travail d'ensemble.

Sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Léon BARET, 16 rue de Metz, présenté par M. Cocula et le comte Henri de Lestrade;

M. Jacques GAY, étudiant en médecine, 6 rue Charles-Amans, Montpellier, et rue des Cendres, Excideuil, présenté par MM. J.-P. Laurent et J. Maubourguet.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire général,
JEAN MAUBOURGUET.

Le Président,
Chanoine J. ROUX.

LE PÉRIGORD
A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

(Suite et fin)

140. — *Notes généalogiques sur la famille de Périgord. Hommage rendu au roi en présence de Roger Bernard, comte de Périgord (1350).*

Dans *Recueil de documents historiques...*, t. II, fol. 137 et suiv. — xvii^e s.
Dupuy 805.

141. — *Evêques de Périgueux, de 976 à 1182* [par Jean Besly].

Dans *Recueil contenant...* (xvii^e s.), fol. 98.
Dupuy 807.

142. — *Notes sur la fondation de Saint-Pierre de Périgueux, par Charlemagne (769)*, « ex. ms. cod. S. Illidii Claromontensis ».

Dupuy 807, fol. 170.

143. — « *Duel fait à Belmont [Beaumont] en la seneschaucée de Peyriguort* » (1310).

Dans *Collection...*, fol. 302.
Moreau 284.

144. — « *Arrests contre Archambault, comte de Périgord, et contre son fils* » (1399).

Moreau 284, fol. 320.

145. — *Arrêt du Grand Conseil contre l'évêque de Périgueux, Geoffroy de Pompadour.*

Moreau 284, fol. 325.

146. — *Intendance de Limoges. « Observations critiques et historiques sur le premier hommage produit par les citoyens de Périgueux. » — « Observations critiques et historiques sur le premier titre des bourgeois du Puy-Saint-Front »* (fol. 60 à 148). — « *Comtes de Périgord* » (fol. 128). — « *Estat au vray du revenu des comté de Périgort et viscomté de Limouzin...* » (1556), fol. 134.

Moreau 335.

147. — « *Inventaire de Périgord et Limousin* ». Titres conservés au château de Montignac (1546).

913 p.

Moreau 373.

148. — *Acte de 1645 relatif à la ville de Périgueux.*

Dans *Recueil...*, fol. 15.

Moreau 1096.

R. VILLEPELET,

TABLE ¹

- Abzac** (Jean d'), seigneur de Bellegarde, 64.
Adry (Le Père), 85.
Aixe, Haute-Vienne, 123.
Albret (maison d'), 124.
— (Henri d'), roi de Navarre, 70.
— (Henri d'), roi de Navarre, puis roi de France, 44, 70.
Albugia. Voir *Le Bugue*.
Allemagne (empereurs d'), 20.
Alphonse de Poitiers, 17.
André (Jacques), seigneur du Repaire, 64.
André (Guillaume), 78.
Anglais, évacuation du mont Domme, 63.
Angleterre (archives d'), 117.
Anjou (Louis I^{er}, duc d'), 62.
Ans, hameau, commune de la Boissière-d'Ans, canton de Thenon, 123.
Archambaud, comte de Périgord, 37, 114.
Archiac (Jacques d'), 64.
Arrablay (Jean d'), sénéchal de Périgord, 64.
Auberoche, commune du Change, canton de Savignac-les-Eglises, 123.
Auvergne (comte d'), 4.
Aydie (abbé d'), 83.
Ayen, Corrèze, 123.
Baluze, 108, 110.
Barbier, rapports sur les manuscrits de Fénelon, 85.
Beaumont, arrondissement de Bergerac, 143.
Bellegarde (le seigneur de), 64.
Bellièvre (Pompone I de), correspondance, 31.
Belvès, arrondissement de Bergerac, 105.
Bergerac, 123, 125, 131; — commanderie, 47; — imprimeur, 60; — lieutenant-général, 46; — seigneur, 8, 9.
Bertin, contrôleur général, 86.
Beynac (Guy, marquis de), 64.
Bigaroque, commune de Coux-et-Bigaroque, canton de Saint-Cyprien, 105.
Biron, canton de Monpazier, 126.
Blanqui (Adolphe), 89.

(1) Cette table a été entièrement établie par M. Guy Duboscq. — Les chiffres renvoient aux numéros donnés aux divers textes dans l'inventaire.

- Blaye*, Gironde, 123.
Blois (comté de), 123.
Bodin, procureur du roi à Périgueux, 120, 121, 122.
Bordeaux, 123; — cour des aides, 31.
Boulogne (comte de), 4.
Bourdeille, canton de Brantôme, 123.
Bourdeille (Claude de), comte de Montrésor, 7, 81, 118.
— (Hélie de), 3.
— (Henri de), 32.
— (Pierre de), abbé de Brantôme; œuvres, 1, 2, 38, 39, 50,
53, 54, 87, 92, 93, 94, 138; testament, 96.
Bourgogne (le duc de), 21.
Bragerac, ancienne forme, pour *Bergerac*.
Brantôme, voir **Pierre de Bourdeille**.
Bré, 123.
Bretagne (Guillaume de), comte de Périgord et vicomte de Limoges, 4.
Breteuil, 131.
Bugeaud (le maréchal), 89, 98.
Bugue (Le), Albugia (ancienne forme), arrondissement de Sarlat;
abbaye, 14.
Cahors (Lot), sénéchaussée, 97.
Calier (le général), 98.
Callepin (Jean), 42.
Calvimont (Sacerdos de), curé de Plazac, 103.
Cambrai (archevêque de). Voir **Fénelon**.
Capelle-Biron (La), Lot-et-Garonne, 10.
Carbonnières (Jean-Charles de), sieur de La Capelle-Biron, 10.
Cardalhac (Jacques, baron de), 64.
Castille (Pierre de), rédacteur de l'inventaire du trésor des chartes
de Montignac, 44.
Chalucet, 123.
Chaluz, Haute-Vienne, 123.
Chanabier (Jacques), notaire royal et procureur au siège ordinaire
de Miramont, 15.
Chancelade-et-Beauronne (Dordogne, canton de Périgueux), abbaye,
97, 101.
Charles-IV-le-Bel, roi de France, 9.
Charles V, roi de France, 62.
Charles VII, roi de France, 62.
Charles IX, roi de France, 136.
Charron (Le), lieutenant général de Bergerac, 46.

- Chastelnouvel*, 123.
Château-Cherveix, 123.
Chevry (Madame de), nièce de Fénelon, 90.
Cluny (Saône-et-Loire), document provenant de l'abbaye, 115.
Colbert, 122.
Cologne (électeur de), 28.
Condé (la princesse de), 50.
Cossac, 123.
Coux-et-Bigaroque, Dordogne, canton de Saint-Cyprien, 105.
Couze-Saint-Front, Dordogne, canton de Lalinde, 105.
Croquants (révolte des), 40, 88.
Dangeau (abbé), 65.
Daumesnil (le général), 84.
Deschamps (Jehan), trésorier et receveur général du roi de Navarre, 6.
Domme, Dordogne, arrondissement de Sarlat, 63, 129.
Dordogne, département, 95; — bibliothèque du département, 82, 95.
Duchesne (André), 137.
Dunois (comté de), 123.
Edouard, prince de Galles, 9.
Escorailles (famille d'), 64.
Estarac (Michel d'), 64.
Estrades (abbé Jean d'), nommé à l'évêché de Périgueux, 49.
Excideuil, Dordogne, arrondissement de Périgueux, 123.
Faber (Jean), rédacteur de l'inventaire du trésor des chartes de Montignac 44.
Faure (Pierre), seigneur de la Mothe; 64.
Fénelon (François de Salignac de la Mothe), archevêque de Cambrai, œuvres, 21, 22, 23, 24, 28, 85, 90.
Feyrac, Dordogne, commune de Castelnaud-et-Feyrac, canton de Domme, 64.
Flamenc (Archambaud), 72.
Foix (la maison de), 124.
Fontrailles (M. de), mémoires, 74, 75.
Forget (César), 42.
Fourcade (Jean de), sieur de La Fitte, trésorier général de la maison de Navarre, 46.
François II, roi de France, 17.
Galland (Antoine), 42.
Galles (le prince de). Voir **Edouard**.
Gastinaie (La), paroisse de Saint-Jean-de-Côle, 11.
Génis, Dordogne, canton d'Excideuil, 123.

- Gérard** (Armand), chanoine de Sarlat, 108, 110.
Giverzac (le sieur de), 129.
Glaines (François de), notaire à Saint-Antoine-du-Périgord, 104.
Gontaut-Biron (Charles de), maréchal de France, 5, 31, 33, 41, 69, 119, 126, 133.
Gontaut-Biron (Jean de), frère du précédent, 119.
Guesle (Jacques de la), procureur général du roi, 69.
Guyenne, 29.
Henri II, roi de France, 17, 62.
Henri III, roi de France, 132.
Henri IV, roi de France, 10, 66, 70.
Henri, roi de Navarre, 44.
Isly (le duc d'). Voir **Bugeaud**.
Itier, doyen du chapitre de Périgueux, 115.
Jarlan, pasteur protestant, 64.
Jean II, roi de France, 62, 131.
Jumilhac-le Grand, Dordogne, arrondissement de Nontron, 97.
La Béraudière (François de), évêque de Périgueux, 49.
La Boétie (Etienne de), 73, 132.
La Fitte (le sieur de), 46.
Laforce, Dordogne, arrondissement de Bergerac, 67.
Lagrange-Chancel, œuvres, 18, 19, 25, 26, 27.
La Mothe Bessot, journal sur la Fronde en Périgord, 20.
La Mothe-Fénelon (sieur de). Voir **Bertrand de Salignac**.
Lurche (Corrèze), 123.
Larochebeaucourt, Dordogne, canton de Mareuil-sur-Belle, église Saint-Théodore, 115.
Lascourt, 7.
La Tour (Bertrand de), comte de Boulogne et d'Auvergne, 4.
— (Isabeau de), 4.
Lavardac, 123.
Le Saigne, chef des séditieux du Périgord, 129.
Lespine (abbé), 97.
Leuze (chanoine de). Voir **Robert**.
Limcuil, Dordogne, canton de Saint-Alvère, 123.
Limoges (Haute-Vienne), châtellenie, 123; intendance, 146; vicomtes, 4, 12, 124; vicomté, 6, 45, 46, 70, 131, 134.
Limousin 146, 147; troubadours, 12.
Lisle, Dordogne, canton de Brantôme, 123.
Louis IX, roi de France, 106.
Louis XIV, roi de France, 65.

- Maillé** (Claire-Clémence de), princesse de Condé, 50.
Marquessac (Jean de), 64.
— (Pierre de), 64.
Massère, 123.
Mathias, empereur d'Allemagne, 20.
Mercier, abbé de Saint-Léger, 85.
Milhac, Dordogne, commune de Mauzac, canton de Lalinde, 105.
Miremont (Dordogne, commune de Mauzens-Miremont, canton du Bugue), justice seigneuriale, 15.
Mons, 90.
Montagrier, Dordogne, arrondissement de Ribérac, 123.
Montaigne (Michel de), autographe, 73; biographie, 76.
Montardet, 7.
Montancès, Dordogne, commune de Montrem, canton de Saint Astier, 123.
Montfaucon, 102.
Montignac, Dordogne, arrondissement de Sarlat, 44, 46, 68, 123, 147.
Montmorency (duc de), 81.
Montpon-sur-l'Isle, Dordogne, arrondissement de Ribérac, 123.
Montravel, Dordogne, canton de Vélines, 123.
Montrésor (comte de). Voir **Claude de Bourdeille**.
Moruscles, Dordogne, commune de Génis, canton d'Excideuil, 123.
Mothe (La), 64.
Mousnier (Adémar), sieur de Planeaux, rédacteur de l'inventaire du trésor des chartes de Montignac, 44.
Mussidan, Dordogne, arrondissement de Ribérac, 123.
Navarre (Le roi de), 6, 42, 44, 46, 70; maison, 46.
Nérac, Lot et-Garonne, 45, 134; château, 6, 45.
Nevers (Nièvre); Monseigneur de, 2.
Noutron, Dordogne, 123.
Orléans (Philippe, duc d'), régent de France, 26.
Pac (Mathieu de), président de Béarn, rédacteur de l'inventaire du trésor des chartes de Montignac, 44.
Pau (Basses-Pyrénées), château, 45, 123, 124, 134.
Payen (Docteur), collection sur Montaigne, 76.
Pelisses (Jean de), procureur du roi, 64.
Périgord, 32, 35, 50, 72, 99, 102, 117, 118, 129, 131, 147; aides, 57, 58; comtes, 8, 12, 37, 112, 124, 130, 131, 144, 146; comté, 6, 45, 46, 70, 127, 131, 134; élection, 131; fronde, 20; gentilhomme, 128; maison de Périgord, 35, 42, 137, 139, 140; sénéchal, 7, 64, 136; sénéchaussée, 30, 35, 37, 97, 114, 131, 143; soulèvement, 29; taille, 68; troubadour, 12.

Périgueux, 64, 66, 106, 116, 120, 121, 123, 146, 148; archidiaire, 113; bailliage, 56; bibliothèque, 82; chanoine, 115; cathédrale Saint-Etienne, 55; collégiale Saint-Front, 55, 131; cour des aides, 34; élection, 40; évêché, 49, 51; évêques, 49, 111, 122, 131, 141, 145; grands jours, 80; librairie, 59; présidial, 56; prise de la ville en 1575, 77; protestants, 67; Saint-Pierre, sa fondation, 142; séminaire, 97.

Peyzac-le-Moustier, Dordogne, canton de Montignac, 123.

Philiparie, 105.

Philippe V, roi de France, 97.

Philippiques (Les). Voir *Lagrange-Chancel*.

Piconnerie (La). Voir *Bugeaud*.

Pithou (P.), 131.

Planeaux (sieur de). Voir *Adémar Mousnier*.

Plazac-en-Périgord, Dordogne, canton de Montignac, 103.

Poioliis (Raymond de), archidiaire de Périgueux, 113.

Poirier (D.); 85.

Pompadour (Geoffroy de), évêque de Périgueux, 64, 111, 145; évêque du Puy, 64.

Pons (le seigneur de), 9.

Pont-Romieux (Dordogne, commune de Saint-Germain-et-Mons, canton de Bergerac), paroisse, 79.

Primat (Guillaume de), commandant d'une compagnie, 113.

Proholeno (Marc de), receveur du roi, 97, 114.

Prouhet (Léonard), seigneur de Feyrac, 64.

Prunis, 12.

Puecharry (Jean de), 64.

Puy (Le), Haute-Loire, évêque, 64.

Quercy (sénéchaussée de), 114.

Repaire (Le), 64.

Regnaud, seigneur de Pons, damoiseau de Bergerac, 9.

Ribérac, Dordogne, 123.

Robert, chanoine de Leuze, 90.

Robert (Pierre), chanoine de Périgueux, 91.

Rocalonga (Alaycia de), 78.

Roger-Bernard, comte de Périgord, 8, 131, 140.

Roissy (le comte de), 12.

Roussilhe, Dordogne, commune de Douville, canton de Villambard, 123.

Rudel (Hélie de), seigneur de Bergerac, 125.

Saint-Agne, Dordogne, canton de Lalinde, 79.

Saint-Amand, abbaye, 64.

Saint-Antoine-en-Périgord, 104.

Saint-Astier, Dordogne, arrondissement de Périgueux, 123.

Saint-Germain-de-Pont-Romieux, 79. Voir *Pont-Romieux*.

Saint-Jean-de-Côle, Dordogne, canton de Thiviers, 11.

Saint-Léger, 85.

Saint-Thomas, 123.

Saint-Yrieix, Haute-Vienne, 123.

Salignac (Bertrand de), sieur de la Mothe-Fénelon, 135.

Sarlat, 110; chanoine, 108, 109; diocèse, 48, 131; église, 16; histoire de la ville, 16, 109; imprimeur, imprimerie, 59, 60; librairie, 59; monastère, 107; présidial, 43; reddition de la ville, 43; siège, 16.

Séjur, 123.

Spolète (duché de), 113.

Tarde (Jean), historien de l'église de Sarlat, 16, 109.

Talleyrand (Hélie de), comte de Périgord, 112.

— (maison de), 100.

Thenon, Dordogne, arrondissement de Périgueux, 51.

Thiviers, Dordogne, arrondissement de Nontron, 123.

Turenne, Corrèze, 44.

Uzès (hôtel d'), 85.

Venceslas, 20.

Vergt (Dordogne, arrondissement de Périgueux), ancienne forme : *Vernh*, 123.

Vigeois (Le) (Corrèze), abbaye, 64.

Villefranche-du-Périgord (Dordogne, arrondissement de Sarlat), coutumes, 17.

LE TRÉSOR DE MONNAIES ROMAINES
DE LABADIE

(Suite)

79. Même buste, même légende.
R. — P. M. TR. P. II. COS. P. P. Valérien en toge sacrifiant
auprès d'un autel et tenant une baguette (an. 254).
C. 100, 159. B. 6 fr.
80. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS P. F. AVG. Son buste radié et
cuirassé à droite.
R. — P. M. TR. P. III. COS III. P. P. Valérien assis à gauche
sur une chaise curule, tenant un globe et un sceptre (an. 255).
C. 101, 163. B. 6 fr.
81. Même buste, même légende.
R. — P. M. TR. P. III. COS. III. P. P. Le Soleil radié mar-
chant à gauche, levant la main droite et tenant un fouet
(an. 256).
C. 102, 164. (2) B. 1 fr.
82. Même buste, même légende.
R. — P. M. TR. P. V. COS. III. P. P. Valérien assis à gauche
sur une chaise curule, tenant un globe et un sceptre (an. 257).
C. 104, 166. Pr. 5600. B. 1 fr.
83. IMP. VALERIANVS AVG. Son buste radié et cuirassé à
droite.
R. — P. M. TR. P. V. COS. III. P. P. Valérien et Gallien de-
bout en face l'un de l'autre appuyés sur leurs boucliers;
dans le champ deux hastes (an. 257).
C. 105, 169. Pr. 5603. (8) B. 4 fr.
84. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS P. F. AVG. Même buste.
R. — PROVIDENTIA AVGG. La Providence debout à gauche
tenant une baguette et une corne d'abondance; à ses pieds
un globe.
C. 107, 175. Pr. 5602 (sans P.F.) (5) B.

85. Même buste, même légende.

R. — RELIGIO AVGG. Diane debout à gauche, tirant une flèche de son carquois et tenant un arc; dans le champ Q.

C. 110, 178.

B. 12 fr.

86. Même buste, même légende.

R. — RESTITVTOR ORBIS. Valérien en habit militaire, debout à gauche, relevant une femme tourelée à genoux et tenant une haste.

C. 114, 183. Pr. 5597.

(20) B. 4 fr.

87. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

R. — RESTITVT. ORIENTIS. Femme tourelée (l'Orient) debout, regardant à droite, présentant une couronne à Valérien debout regardant à gauche, en habit militaire et tenant une haste.

C. 118, 188.

(3) B. 4 fr.

88. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS P. F. AVG. Même buste.

R. — Même revers.

C. 119, 189.

(9) B. 4 fr.

89. Même médaille, mais au revers, dans le champ, en haut, une couronne.

C. 120, 190.

(3) B. 4 fr.

90. Même médaille, mais au revers, dans le champ, en haut, une étoile.

C. 120, 190.

(5) B. 4 fr.

91. Même buste, même légende.

R. — ROMÆ ÆTERNÆ. Rome casquée assise à gauche sur un bouclier, tenant une victoire et une haste.

C. 121, 192 (avec variante P. F. au droit) B. 1 fr.

92. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG. Son buste radié à droite.

R. — SALVS AVGG. La Santé debout à droite nourrissant un serpent qui s'élance d'un autel et tenant un sceptre.

C. 125, 197. Pr. 5587.

(2) B.

93. IMP. VALERIANVS P. AVG. Son buste radié à droite.

R. — SALVS AVGG. La Santé debout à droite nourrissant un serpent qu'elle tient dans ses bras.

C. 126, 200.

B.

94. IMP. VALERIANVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

R. — SECVRIT. PERPET. La Sécurité debout à gauche, les jambes croisées, tenant un sceptre et appuyée sur une colonne.

C. 129, 204. Pr. 5604. (8) B.

95. IMP. VALERIANVS P. AVG. Même buste.

R. — SECVRIT. PERPET. La Sécurité debout à gauche, les jambes croisées, tenant un sceptre et une fleur.

C. 130, 205. B.

96. Même buste, même légende.

R. — SPES PVBLICA. L'Espérance marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe.

C. 133, 208. B.

97. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG. Son buste radié à droite.

R. — VICTORIA AVGG. Victoire marchant à gauche et tenant une couronne et une palme.

C. 137, 125. (2) B. 6 fr.

98. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS P. F. AVG. Son buste radié à droite.

R. — VICTORIA AVGG. Victoire debout à gauche appuyée sur un bouclier et tenant une palme.

C. 140, 224. Pr. 5589. (23) B.

99. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG. Son buste radié à droite.

R. — VICTORIA AVGG. Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme.

C. 142, 230. Pr. 5592. (27) Arg.

100. Même médaille, avec, au droit, P. F.

C. 143, 231. B.

101. IMP. VALERIANVS AVG. Son buste radié à droite.

R. — VICTORIA AVGG. Victoire debout à gauche sur un globe, tenant une couronne et une palme.

C. 145, 236 (mais sans P. F.) B. 3 fr.

102. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS P. F. AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

R. — VICTORIA GM. Victoire debout à gauche, tenant une couronne et une palme. A ses pieds un captif.

Non décrit par Cohen ni Feuarent. B.

103. Mème buste, mème légende.
R. — VICTORIA GERM. Mème revers.
C. 151, 248. B. 2 fr.
104. IMP. VALERIANVS P. F. AVG. Son buste radié à droite.
R. — VICT. PART. Victoire debout à gauche, appuyée sur un bouclier, tenant une palme et ayant à ses pieds un captif. (an. 259).
C. 2^e éd. 255. (2) B. 4 fr.
105. P. LIC. VALERIANVS P. F. AVG. Son buste radié à droite.
R. — VIRTVS AVGG. Mars debout à gauche, appuyé sur un bouclier et tenant une haste renversée.
C. 2^e éd. 263. B.
106. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS P. F. AVG. Son buste radié à droite.
R. — VIRTVS AVGG. Valérien et Gallien debout en face l'un de l'autre; celui qui est placé à gauche tient une haste et un globe et celui qui est placé à droite tient une victoire et une haste transversale.
C. 169, 276. (3) B. 4 fr.
107. IMP. C. P. LIC. VALERIANVS AVG. Son buste radié à droite.
R. — VOTA ORBIS. Deux Victoires debout, attachant à un palmier un bouclier sur lequel on lit S.C.
C. 171, 280. B. 6 fr.

MARINIANA

probablement femme de Valérien

108. DIVÆ MARINIANÆ. Son buste diadémé et voilé à droite, entouré d'un croissant.
R. — CONSECRATIO. Paon de face avec la queue éployée, regardant à droite. Dans le champ, à gauche, V.
C. 4, 4. Arg. 8 fr.
109. DIVÆ MARINIANÆ. Son buste voilé, non diadémé, à droite, entouré d'un croissant.
R. — Mème revers. Pas de chiffre dans le champ.
C. 2^e éd. 6. Arg. 12 fr.

GALLIEN

Publius Lucinius Gallienus

associé à Valérien, son père, en 253,
assassiné à Milan en 268

110. GALLIENVS AVG. Son buste radié à droite.
R. — ABVNDANTIA AVG. L'Abondance debout à droite vidant sa corne. Dans le champ, à gauche, B.
C. 28, 5. Pr. 5490. B.
111. Même médaille, sans la lettre B.
(3) B.
112. GALLIENVS P. F. AVG. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite.
R. — ÆQVITAS AVG. L'Équité debout à gauche tenant une balance et une corne d'abondance.
C. 35, 28. Pr. 5456 (sans P. F.). B.
113. IMP. GALLIENVS AVG. Son buste radié à droite.
R. — APOLLINI CONS. AVG. Griffon marchant à gauche ; à l'exergue un *delta*.
C. 61, 77. B. 3 fr.
114. GALLIENVS AVG. Son buste radié et cuirassé à gauche, tenant un sceptre et un bouclier.
R. — COHH. PRÆT. VI. P. VI. F. (Cohortium prætoriarum sextum piarum, sextum fidelium). Lion radié marchant à droite.
C. 79, 109. Pr. 5468. B. 4 fr.
115. IMP. GALLIENVS P. AVG. Son buste radié et drapé à droite.
R. — CONCOR. EXERC. La Concorde debout à gauche tenant une patère et une corne d'abondance. A ses pieds un autel.
Rap. de C. 87, 129 (légendes différentes) B.
116. IMP. C. P. LIC. GALLIENVS AVG. Son buste radié, drapé et cuirassé à droite.
R. — CONCORDIA AVGG. Deux mains jointes.
C. 86, 125. B. 2 fr.

117. Même buste, même légende.

R. — *CONCORDIA EXERCIT.* La Concorde debout à gauche, tenant une patère et une double corne d'abondance.

C. 88, 131. Pr. 5504. (2) B.

118. *IMP. GALLIENVS P. AVG.* Son buste radié et drapé à droite.

R. — *CONCOR. MIL.* La Concorde debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance simple.

C. 94, 118. B.

119. *GALLIENVS P. F. AVG.* Son buste radié, drapé et cuirassé à droite.

R. — *DEO MARTI.* Mars casqué debout dans un temple à quatre colonnes, appuyé sur un bouclier, tenant de la main gauche une haste renversée.

C. 100, 149. (7) B. 2 fr.

120. Même légende; son buste radié à gauche, à mi-corps, armé d'une haste transversale et d'un bouclier.

R. — Même revers.

C. 101, 150. Arg. 2 fr.

121. *GALLIENVS AVG.* Son buste radié à droite.

R. — *DIANÆ CONS. AVG.* Antilope marchant à gauche.

C. 109, 165. Pr. 5469. B.

122. *IMP. GALLIENVS AVG.* Son buste radié, drapé et cuirassé à droite.

R. — *DIANA FELIX.* Diane marchant à droite, tirant une flèche de son carquois et tenant un arc; elle est accompagnée d'un levrier qui court à droite.

C. 110, 169. Pr. 5508. B. 3 fr.

123. Même légende. Son buste radié à gauche.

R. — Même revers.

C. 110, 170. (2) B. 3 fr.

124. *GALLIENVS AVG.* Son buste radié à droite.

R. — *FELICIT. AVG.* La Félicité debout à droite tenant un caducée et un globe; dans le champ, à gauche, r.

C. 119, 183. Pr. 5474. B.

125. IMP. C. P. LIC. GALLIENVS AVG. Son buste radié et cuirassé à droite.

R. — FELICITAS AVGG. La Félicité debout à gauche tenant un caducée et une corne d'abondance.

C. 125, 196. Pr. 5499. (2) B.

126. IMP. GALLIENVS P. F. AVG. GERM. Son buste radié et cuirassé à droite.

R. — Même revers.

C. 127, 198. Pr. 5501. B.

A. JOUANEL.

(A suivre)

LA DOUBLE
ET L'ANCIENNE VICOMTÉ DE LA DOUBLE

I

LA DOUBLE

La Double, et plus spécialement la Double du Périgord, « cette forêt qu'illustra un des grands drames de l'histoire et qui soulève un problème que Camille Jullian eût éclairé sans doute, le meurtre de Waïfre, ce duc d'Aquitaine dressé contre l'hégémonie des Francs, dont il faut se demander si elle était nécessaire à la formation définitive d'une Gaule hautement civilisée, comme l'historien des Gaules se demande si les Romains nous ont vraiment avancés vers une civilisation durable »¹, s'entend de cette région du département de la Dordogne constituée par le vaste plateau boisé à peu près quadrilatéral que limitent : au sud la vallée de l'Isle, à l'ouest celle de la Dronne, au nord celle de la Risonne, à l'est celle de la Beauronne.

Mais, en réalité, la Double est moins une appellation régionale qu'une nature de terrain, selon la juste expression d'Emile Bayle². Et, en cette qualité, il convient de repousser ses limites et, la considérant sous son triple aspect géographique, géologique et botanique, de lui incorporer la Double de Saintonge et même ce pays de landes, entrecoupé d'étangs, situé au sud de l'Isle, qui, sous le nom de forêt de Lagudal ou de « Landais », s'étend sur le territoire des communes de Maurens, Saint-Julien-de-Crempse, Montagnac-la-Crempse, Beleymas et Saint-Jean-d'Eyraud.

D'ailleurs, à l'origine, *Sylva Edobola* fut une immense forêt dont la Double actuelle ne représenterait que le noyau,

(1) Antony Puyrenier, *Les Sources de l'Ennemi de la Mort*, dans le *Périgourdin de Bordeaux*, déc. 1935.

(2) *La Double*, dans le *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux* (1897, p. 405).

et, au moyen âge, elle arrivait jusqu'à la frontière de Barbezieux, englobait à l'ouest les pays de Baignes-Sainte-Radegonde, Brossac, Montendre, Montguyon, Montlieu, pour dépasser l'Isle au sud, atteindre à peu près Vergt au sud-est et, enfin, venir mourir aux portes même de Vésone par les bois de La Chapelle-Gonaguet, de Beaulieu et la forêt de Chancelade.

Mais la Double du Périgord de nos jours reste celle limitée par les quatre vallées plus haut nommées, constituée par un plateau s'élevant en pentes douces à mesure que l'on s'éloigne de ses rivières bordantes, réalisant une altitude variant entre 100 et 150 mètres.

Pendant, ce plateau est très ondulé et de nombreuses dépressions y collectent les eaux que l'imperméabilité du sous-sol empêche de s'infiltrer. De petites vallées reçoivent des ruisseaux dont le plus important est la grande Duché, grossie de la petite Duché, qui se jette dans l'Isle en aval de Ménesplet; le Grolet, affluent de la même rivière; le ruisseau du Chalaure, qui se jette dans la Dronne. Parfois ces dépressions ne sont que de simples cuvettes auxquelles on a donné le nom de « nauves ».

Mais ce qui caractérise surtout l'hydrographie de la Double, ce sont ses étangs, auxquels on a attribué longtemps avec, semble-t-il, plus d'apparence de logique que de justice, les fièvres qui, jadis, éprouvaient si fort les habitants du pays.

Ces étangs ne sont pas tous l'œuvre de la nature. Certains sont de création humaine et furent réalisés par les religieux qui s'étaient fixés dans la Double, parmi lesquels une toute première place revient aux chartreux de Vaclaire. Il est probable, d'ailleurs, qu'ils limitèrent leur effort en ne faisant qu'aménager les plus importantes des nauves, les faisant communiquer entre elles en faisant sauter les langues de terre de séparation, creusant le sol, exhausant les berges.

Sans doute n'eurent-ils d'autre but que de les peupler de poissons, soucieux de se procurer un revenu facile et de faire face à peu de frais aux impérieuses obligations d'une alimentation exclusivement maigre. Mais il se trouva que, par ce geste, ils organisaient, sans le savoir, la plus efficace

prophylaxie du paludisme qui est la destruction par les poissons des larves des moustiques.

Sans entrer dans une controverse qui n'est pas dans le plan de ce sujet, qu'il soit dit en passant que si le paludisme est maintenant un fléau inconnu de la Double, la plupart des étangs accusés de le causer ont demeuré. C'est un petit nombre d'entre eux et les moindres qui ont été asséchés.

Mais cette insalubrité de la Double, qui est un fait incontestable, s'agissant du siècle dernier, avait-elle existé de tout temps ? Car il est constant que, dès le moyen âge, la Double apparaît peuplée et restera telle jusqu'à la Révolution ou à peu près. Si la Double avait été, dans le temps, cette terre méphitique, on s'expliquerait assez mal que des ordres religieux, d'habitude si avisés dans le choix de leurs établissements, y eussent répandu leurs priurés; on s'expliquerait plus mal encore que François Achard de Joumard dût, pour n'en acquérir qu'une partie, au xvi^e siècle, la payer 20.000 livres, s'il ne s'était agi que d'une terre maudite où toute vie humaine était destinée à une existence précaire et languissante, sourdement minée par la fièvre des marais; et on ne s'expliquerait plus du tout qu'il se soit trouvé dans une telle Double suffisamment d'habitants pour s'armer et mettre en pièces, ou peu s'en faut, les troupes de la religion qui la traversaient, fuyant le désastre de Moncontour.

Ne serait-ce pas, plutôt, entre autres causes, à des déboisements intempestifs que la Double a dû son insalubrité soudaine, comme c'est à la reconstitution de son domaine sylvestre qu'elle doit d'être redevenue prospère ? Il aura fallu cette cruelle démonstration de son imprudence pour que l'homme de la Double revint au culte de la forêt qu'avaient si instinctivement et si judicieusement pratiqué nos ancêtres, de la forêt salubre drainant le sol par ses innombrables racines, de la forêt retenant la pluie, empêchant ou atténuant les inondations, de la forêt laboratoire d'air pur.

Ce n'est pas que la Double de nos jours nous offre les belles forêts d'autrefois, mais il reste, Dieu merci, par-ci par-là, de beaux chênes isolés, assez pour donner une idée et le regret de ceux qui furent autrefois abattus. De tels arbres sont sur-

tout répandus dans la région d'Eygurande et le champ de foire de la Latière en possède plusieurs de magnifiques, mais, partout ailleurs, ce sont des bois relativement jeunes encore, loin de la majesté de leurs aînés, ou de simples taillis, car on revient de plus en plus aux anciens errements, et, c'est heureux, non pour sacrifier des terres de culture, mais pour tirer parti des terrains de moindre fertilité et, comme on dit, « à vocation forestière ». Je déplore seulement que le pin tende de plus en plus à se substituer au chêne ¹.

Quoi qu'il en soit, si la Double de nos jours n'a pas reconquis sa majesté ancienne, elle a gagné par ses routes et les multiples voies praticables qui la sillonnent d'être d'un accès facile et de ne dérober plus rien de son charme mélancolique, et resté sauvage par endroits, à celui qui la parcourt. Elle n'a pas la prétention de s'égalier par ses laes à la lande océane, mais elle n'a pas la monotonie, malgré tout, un peu lassante de cette dernière. Elle est quelque chose d'autre et même quelque chose de mieux que seuls les amis de l'arbre sauront apprécier pleinement; et je demeure même persuadé que quiconque, ne serait-ce qu'une fois, aura fait la rencontre du Grand Etang ou de l'étang de Petitonne ² en gardera, et du second peut-être plus encore que du premier, malgré sa plus faible étendue, mais en raison de son site, un souvenir qui ne le quittera plus.

Quelle que soit la saison en laquelle on la parcourt, le spectacle de la Double peut changer de séduction, mais il ne déçoit jamais grâce, précisément, à ses ondulations de terrain qui ne laissent guère le voyageur franchir une longue distance sans lui permettre quelque échappée magnifique

(1) Le chêne, en latin *quercus* (des mots celtiques *kuër quoz*, bel arbre), se présente dans la Double sous deux variétés : le chêne ordinaire, le rouvre, *quercus pedunculata*, qui est le plus répandu, et le tauzin, *quercus tozza*, à feuilles profondément lobées, presque jusqu'à la nervure centrale, à gland petit et recouvert à moitié par la cupule. Les deux variétés coexistent sur le champ de foire de la Latière en spécimens splendides.

(2) Il convient ici de rectifier une erreur que tout le monde commet à peu près sur la foi de la carte de l'Etat-major. L'étang dit de *Petitonne* parce qu'il est au pied du village de Petitonne est en réalité l'étang des *Fenêtres* et c'est le *Grand Etang* qui s'appelle encore étang de *Petitonne*.



En haut : Le Grand Etang
En bas : L'Etang de Petitonne

sur un horizon renouvelé. Je sais tel coin de Double qui, pourtant, ne devrait pas en faire partie à s'en tenir aux limites plus haut énoncées, qui me remue d'une émotion étrange chaque fois que je l'aborde. Il est situé sur la route de Ribérac à Neuvic, entre Saint-Vincent-de-Connezac et Saint-Germain-du-Salembre. Cent mètres à peine en bordure de la route : des arbres qui ne sont même pas très beaux, des brandes, un petit étang, c'est tout. Ce n'est rien ; et pourtant il y a là un silence, une solitude, un recueillement tel de la nature que je ne m'en arrache qu'avec peine chaque fois que mon pèlerinage me ramène en cet endroit.

Des silex taillés, des dolmens montrent que la Double fut habitée dès une haute antiquité et semblent bien donner créance à cette opinion de quelques-uns qui, dans le nom de Mussidan, voient la forme celtique *muechy dan* : au milieu des bois, et dans celui de Vanxains celle également celtique de *Vanza exus* : la fontaine de la Terreur, ou bien *Vanza xena* : la fontaine du Prophète (ou de la Prophétesse), dénominations qui, dans des temps lointains, durent commémorer quelque événement de guerre ou religieux. Remarquons d'ailleurs que, d'après l'étymologie plus haut donnée du mot *quercus*, la dénomination des villages de Grand et de Petit Bel Arbre, sur le territoire de Servanches, ne serait que la traduction des mots, encore celtiques, désignant le chêne. Et ne serait-ce pas là le rappel de quelque souvenir druidique ?

Des vestiges de voie romaine, des débris de villas nous révèlent qu'après les Gaulois, les Romains séjournèrent dans la Double. Mais d'elle nous ne savons à peu près rien que par conjecture jusqu'au jour où, dans sa lutte contre Pépin le Bref, Waïfre, duc d'Aquitaine, fuyant son vainqueur et la traversant, sans doute pour se rendre à Bordeaux, fut abattu, un peu avant Pâques 768, en un lieu que la tradition place proche d'Eygurande. *Waïfarius cum paucis per silvam quæ vocata Edobola in pago petrocorreco latitans huc illucque vagatur incertus*¹.

(1) *Continuateur de Frédégaire, pars IV* (DOM BOUQUET : *Recueil des historiens des Gaules*, tome V, folio 8).

La Double avait servi un assez long temps de retraite à Waïfre avant qu'il y trouvât la mort, mais le château de Roussille, où il se réfugiait avec les siens et où ces derniers furent capturés dans le temps que lui-même, fugitif, était tué, appartenait à la forêt de Vergt qui n'est pas de la Double de nos jours. Aussi, ces événements ne sont-ils mentionnés que pour mémoire. Le château mérovingien de Roussille, transformé, devint la propriété des comtes du Périgord et, après le bannissement d'Archambaud, dernier comte, en 1399, et la confiscation de ses biens, passa au duc d'Orléans, frère de Charles VI, et de lui au comte de Penthhièvre, à la maison de Bretagne, enfin à celle d'Albret.

L'abbé Audierne a écrit quelques lignes émues sur les ruines de ce château que l'on peut voir à l'est de la route de Périgueux à Bergerac. A 25 km. 600 environ de Périgueux, on trouve un petit chemin qui, à travers bois, y conduit au bout de 1500 mètres.

Dès les premières archives que l'histoire nous offre, nous voyons mentionnés dans la Double à peu près tous les villages que nous y rencontrons aujourd'hui.

Echourgnac, qui peut passer pour sa capitale, est signalé sous le nom d'*Echourgniago*, en 1090, dans le cartulaire de La Sauve. Le cartulaire de Baignes fait état au xi^e siècle de l'église d'Eygurande (*ecclesia sancti Stephani de Ayyuranda*). Gardedeuil (*Sanctus Leonardus de Gardadel*) figure encore au cartulaire de Baignes. Un pouillé du xii^e siècle mentionne *Sanctus Paulus de Sparo* réuni aujourd'hui à Saint-Michel-l'Ecluse pour former Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon. *Sanctus Bartholomeus de la Garde* est nommé au xi^e siècle; *Sanctus Andreas* et Servanches au xiii^e siècle; et Saint-Etienne-de-Puycorbier (*Poi Corber*) dans un pouillé du xiii^e siècle. On ne parle de Saint-Vivien de la Jemaye (*parochia de la Vuiana*) qu'en 1365 à propos de la châtellenie de Montpon, mais le seul aspect de son église lui assigne une date beaucoup plus ancienne.

Et je ne cite à dessein que les paroisses incontestablement doubleaudes, car si la Double actuelle s'étend sur vingt-une

communes, toutes ne méritent pas au même titre cette appellation de doubleaudes, soit par leur sol partiellement différent et plus riche, soit par leur chef-lieu extérieur à nos limites.

Eh ! bien, même dans ce noyau volontairement rétréci et ramené à sa zone la plus insalubre du siècle dernier, nous relevons trois prieurés : celui d'Echourgnac et celui de Gardedeuil, tous les deux honorés de la visite du futur pape Clément V en 1305, celui de Saint-Michel-l'Ecluse cité en 1112 au cartulaire de La Sauve; et *l'espital* de Servanches, nommé au XIII^e siècle comme appartenant à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Des moines se seraient-ils donc installés de gaieté de cœur dans un pays qui les eût décimés ? Et cet hôpital de Servanches ne permet-il pas de supposer qu'un grand courant de pèlerins traversa longtemps la Double en direction de Saint-Jacques de Compostelle, après avoir fait, peut-être, étape à la commanderie de Combéranche¹ ?

De plus, cette grande voie de pénétration de la Double, sans doute la première, connue dans le temps sous le nom de *grand chemin*² et dont les vestiges portent encore ce nom, orientée sensiblement en direction de Sainte-Aulaye vers Montpon, et dont la tradition veut que la conception revienne à Charlemagne, qui passe précisément à côté de Servanches, ne donne-t-elle pas quelque créance à cette supposition ?

Et même en admettant qu'il ne faille voir ni si grand ni si loin, il nous resterait encore pour confirmer notre dire les pèlerinages à Saint-Eutrope qui, de temps immémorial, ont attiré les habitants du Périgord, aussi bien que ceux de la Charente et de la Saintonge, dans cette partie désertique de la Double que l'on nomme la Latière, à mi-distance entre Echourgnac et Saint-Aulaye, pèlerinages dans lesquels on voit l'origine probable des foires célèbres qui se tiennent en

(1) Du même auteur : *La Commanderie de Combéranche*, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (tome XLVII, p. 260).

(2) C'est une piste en terrain naturel en partie utilisée encore et plus ou moins bien frayée, bordée de larges et profonds fossés. Il paraît encore dans un taillis broussailleux près de Grand Bel Arbre, entre Servanches et Saint-Michel-l'Ecluse (Pierre Buffault : *La Double du Périgord* : Bibliothèque municipale de la ville de Bordeaux : Brochure 1524).

ce lieu, une de ces foires coïncidant avec la fête du saint qui est le 30 avril¹.

L'occupation anglaise, si dure pour le pays, maltraita-t-elle la Double? On ne saurait guère en douter, même en l'absence de documents écrits, quand on voit les gens de guerre sans cesse en activité sur ses frontières, quand on voit Bergerac, Lalinde, Saint-Louis, Saint-Astier, Montpon assiégés, pris et repris, les églises, les couvents, les cimetières violés les uns après les autres au point que la ruine est leur lot commun quand l'incendie ne les a pas complètement dévastés, tels le prieuré bénédictin du Fleix, les églises de Saint-Laurent-des-Hommes et de Bénévent, l'abbaye de Saint-Astier, l'église de Vergt, le prieuré de Sourzac, de l'ordre de Cluny, la chartreuse de Vauclair; quand on voit les prêtres, les moines, les clercs réduits à une telle misère qu'il ne leur reste d'autre ressource que celle d'aller mendier par chemins à moins qu'ils ne préfèrent se joindre aux brigands et aux routiers comme l'archiprêtre de Vélines, Arnaud de Cervole; quand les routes sont si peu sûres qu'il est presque impossible de se rendre aux églises pour peu qu'elles soient éloignées des places pouvant offrir un refuge.

Les prieurés de la Double ne durent pas manquer de subir, au cours de tout un siècle d'hostilités, le sort de leurs voisins et leurs occupants de connaître les mêmes infortunes que ceux dont les archives ont gardé le souvenir. Les noms de *Terre de la Conquête*, de *Pays de Conquête* sur l'origine desquels on a longtemps discuté, portés par une partie de la Double, ne seraient même pour plusieurs que le rappel indirect des tristes souvenirs de la guerre de Cent Ans, après les dévastations de laquelle on se dut de conquérir pied à pied le pays ravagé et devenu sauvage pour le ramener à son ancien état.

(1) Jadis, M. de Fayolle a décrit près de la fontaine de Saint-Eutrope, dans une prairie en contre-bas du champ de foire de la Latière, les restes d'une chapelle et les vestiges de deux tombes qu'il date du xii^e siècle [*Les Foires de La Latière* dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, tome XV, p. 303].

Mais si les tribulations de la Double pendant la guerre de Cent Ans ne peuvent être que conjecturées, il n'en est pas de même de celles qu'elle endura pendant les guerres de religion.

On connaît l'âpreté qu'atteignirent dans le Périgord les luttes entre catholiques et protestants. On ne saurait s'en étonner quand on considère que le comté du Périgord appartenait à la maison d'Albret et la protection ouverte que Marguerite de Valois, sœur de François I^{er}, devenue femme d'Henri d'Albret, avait accordée aux hommes les plus éminents de la religion réformée, protection continuée par sa fille Jeanne d'Albret après sa rupture avec les Guise. On sait encore que Bergerac était devenu un des centres intellectuels les plus indiscutés au point d'avoir mérité d'être appelé la Genève du sud-ouest et une des places les plus fortes du calvinisme. Trop d'agglomérations en bordure de la Double, Aubeterre, Mussidan, Saint-Astier, Sainte-Aulaye, Vanxains, Ribérac furent agitées par ces luttes pour qu'il soit permis de penser à priori que la Double ait pu être épargnée.

La sanglante bataille de Vergt, remportée le 9 octobre 1562 par les troupes de Montluc sur l'armée de Duras, où « en fust tué de ceulx de Duras environ quatre mille et les aultres mis en desroute qui estoient environ de douze à quatorze mille »⁽¹⁾ avait jeté la consternation dans le parti calviniste, malgré la sorte de revanche, prise le lendemain par le chef protestant qui, ayant pu rallier de nombreux fuyards ayant pénétré dans la Double, réussit à surprendre un corps de cinq cents hommes campés au hameau d'Emburie, près de Mussidan, dont trois seulement échappèrent au massacre.

C'est en ce moment où « il sembloit que personne ne dut branler en Périgord »⁽²⁾ qu'Armand Clermont de Piles, un des lieutenants de Coligny, abandonnant son chef dans Orléans assiégé, où les troupes de la religion n'étaient pas sensiblement en meilleure posture, franchissant les lignes d'investissement, se portait à franc étrier, ayant pour toute

(1) Journal historique de Pierre de Jarrige, viguier de la ville de Saint-Yrieix, publié par H. de Montégut.

(2) *Histoire de France* de Mézeray, Paris, 1830, tome X.

escorte quatre seuls gentilshommes, au secours des vaincus. Il pénétrait dans la Double par Aubeterre en direction de Bergerac et, comprenant, sur le champ, tout le parti qu'on pouvait tirer d'un pays d'un abord si difficile, il se promit de mettre à profit le couvert de ses bois profonds pour dérober ses mouvements à l'ennemi.

S'étant associé « un autre nommé La Rivière qui de l'étude des lois s'étoit fraîchement rangé au métier des armes... sans aucunes forces » au début « que de quelques paysans ramassés ¹ », après avoir signalé sa présence par quelques hardis coups de main, il révélait sa tactique par une retraite simulée sur l'Agenais, destinée à attirer les troupes catholiques à sa poursuite; mais, changeant brusquement de direction, il revenait à marches forcées sur Mussidan qu'il prenait par escalade et fortifiait en hâte. Montluc se lançait aussitôt à sa poursuite, mais Clermont de Piles était déjà devant Bergerac qu'il emportait par surprise et mettait en état de résistance dans le temps même où Montluc croyait le joindre à Mussidan.

Déjouant, une fois de plus, les plans de « ce vieux routier de Montluc qui avec l'expérience et la vaillance avait les forces de toute la province et l'autorité du roi ² », il revenait sur ses pas, rejetait sur Périgueux les troupes d'Escars de Lavauguyon et tandis que, mandé par son père, le fils de Blaise de Montluc, venant de Bordeaux avec de l'infanterie et du canon, avançait péniblement à travers la Double, Clermont de Piles, grâce à sa connaissance du pays, la traversait presque à sa barbe, en sens contraire, passant du Périgord dans le Bordelais, brûlait pour se faire la main Castres, Guitres, Léognan et Libourne, dans une randonnée qui n'avait d'autre but que d'augmenter son armée par les effectifs des éléments religieux de Saintonge. Il reparaisait alors devant Mussidan prêt pour une bataille décisive. C'est alors que le traité d'Amboise, en interrompant les hostilités, vint arrêter des exploits qui, au dire de Mézeray « surpassent la croyance et presque la vertu humaine ».

(1) Mézeray, *op. citat.*

(2) *Ibid.*

Clermont de Piles fut véritablement le héros de la Double et son nom demeure inséparable de celui du théâtre de ses exploits, où il révéla les qualités manœuvrières de tout premier ordre qui ont, dans tous les temps, caractérisé les grands capitaines. Le farouche Blaise de Montluc, qui ne prodiguait guère les compliments, reconnaissait en lui un adversaire redoutable qui savait tout comme lui, de qui est l'expression, que « lorsque les chefs ne donnent pas l'exemple, les soldats n'y vont que d'une fesse ».

On était donc revenu à la paix et, au mois d'août 1565, les habitants de la Double pouvaient venir saluer, en sécurité, à Mussidan, lors de leur voyage à travers la France, Catherine de Médicis et Charles IX.

À la reprise des hostilités, en 1568, Clermont de Piles traverse encore la Double, conduisant à d'Andelot ¹ vingt-trois enseignes pour le siège d'Angoulême; et c'est encore Clermont de Piles qui se chargea de faire traverser cette même Double à quatre mille arquebusiers et cinq cents chevaux, commandés par le comte de Montgomery, que Jeanne d'Albret avait chargé d'aller reprendre le Béarn dont Terride s'était rendu maître.

C'est dans ce temps que la défaite des Provençaux à Massignac (1568) remplit la Double d'une partie des soldats de Mouvans ², tandis que d'autres, par la vallée de la Dronne, gagnaient en hâte Ribérac et Aubeterre.

Il ne faut pas s'étonner que tant de mouvements de troupes, dans un temps où la norme était pour le soldat de vivre sur le pays, sans compter bien d'autres exactions, eussent exaspéré les paysans de la Double jusqu'au paroxysme ³.

(1) Neveu du connétable de Montmorency, colonel général de l'infanterie française.

(2) Mouvans, choisi pour chef par les soixante églises de Provence, avait été, en 1560, un des plus enragés chefs de bande du parti huguenot, courant le plat pays, abattant les images et faisant jeter au creuset les objets du culte et les trésors d'orfèvrerie.

(3) Les cruautés dans l'un et l'autre camp furent abominables. Les huguenots de Coligny avaient donné une sauvage réplique aux bandes de Montluc. On ne saurait affirmer que la Double n'avait acquis l'expérience de semblables atrocités — quoique le contraire doive paraître étrange en raison de la proxi-

Il s'en fallait, au surplus, que la seule religion animât le zèle des belligérants. Beaucoup de nobles étaient venus aux Huguenots plus par ambition déçue ou par haine des Guise que par conviction religieuse. Dans les deux camps servaient des soldats étrangers à qui importait peu la cause pour laquelle ils se battaient, mais seulement le pillage et les bons coups à faire : des Suisses, des Italiens, des Espagnols dans les troupes de Montluc; principalement des Allemands dans le parti protestant. Pillards et rapaces, les uns et les autres rançonnaient sans pitié les malheureux qui n'avaient d'autre ressource que la fuite au fond des bois.

Les Provençaux même, puisqu'il est question d'eux ici, avaient eu à cœur, dès les premières hostilités, de montrer leur savoir faire à la prise de Beaugency, exerçant, dit la Noue, « plus de cruauté et plus de pillerie sur ceux de la religion habitans d'icelle (ville) que contre les soldats catholiques qui la défendoient; mesmement il y eut des forcemens de femmes. Cest exemple servit de planche aux Gascons qui montrèrent, quelques temps après, qu'ils ne vouloient pas être surmontez à jouer des mains ».

Emile DUSOLIER.

(A suivre)

mité des pays — quand on sait qu'Angoulême et l'Angoumois (Chassentuil, Sainte-Auzonn, Rivières, Beaulieu, Saint-Cybardeaux, Fouquebrune) avaient été littéralement terrorisés par des supplices d'un raffinement inouï. Il faut lire à ce sujet les *Horribles cruautés des Huguenots en France* (Anvers, Adrien Hubert, 1588), ouvrage très rare, heureusement reproduit dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, publiées par Cimbres et Danjou, 4^e série, tome 6, pp. 299 et suivantes, Paris, Beauvais, 1835.

SAINT-PIERRE-DE-CÔLE

EN PÉRIGORD

(*Suite*)

LES CURÉS DE SAINT-PIERRE-DE-CÔLE

DE 1673 A 1938

M. le chanoine Brugière établissait ainsi la liste des premiers curés de Saint-Pierre dont le nom soit venu jusqu'à nous.

J. Dussal, de 1673 à 1681.

Bazinet, de 1681 à 1687. Il était chanoine de Chancelade.

Jean Mathieu, de 1687 à 1711 (vicaire perpétuel). Il appartenait à la Congrégation de France de Saint-Jean-de-Côle.

La visite canonique du diocèse de Périgueux faite en 1688, dit, à la date du 25 novembre, pour Saint-Pierre-de-Côle : « Jean Mathieu, vicaire perpétuel, religieux de Saint-Jean-de-Côle, curé. Tabernacle doré, custode d'*estain*. Sanctuaire voûté, vitré et pavé, avec balustrade. Sacristie. Nef grande, pavée, vitrée, non lambrissée. Maison et jardin. Cimetière non fermé ». Cette note peut être prise pour très élogieuse si on la met en comparaison avec nombre d'autres paroisses. Saint-Pierre dépendait de l'archiprêtré de Champagnac, qui comprenait 26 églises paroissiales.

Nicolas Robert, 1723 à 1737.

Jean Fédou, 1737 à 1766, était frère de Nicolas Robert de Fédou, qui précède.

La série des registres qui restent à Saint-Pierre commence avec ce prêtre en 1737. Ces registres sont d'une belle écriture et bien conservés. Après le 24 avril 1766, nous perdons la trace de Jean Robert de Fédou et ignorons ce qu'il est advenu de lui. Ces Robert étaient de Périgueux; ils figuraient comme bourgeois de la ville. Il y avait un notaire royal de ce nom à

Périgueux à cette époque. Comment sont-ils venus à ce qui porte actuellement le nom de Feydoux ? Encore une énigme.

Antonin Bordas, de 1766 à 1773.

Ce prêtre était de Saint-Pierre-de-Côle ou des environs. Il était parent des Cherchouly, qui figuraient parmi les notables. Il fut parrain d'un enfant de cette famille en 1769. Le 26 mars 1773, le registre mentionne la mort d'Antonin Bordas, décédé dans la maison presbytérale après avoir reçu les sacrements, étant âgé de 55 ans. Il est inhumé dans le chœur de l'église. L'enterrement fut fait par Léonard, curé du Petit-Jumilhac, en présence de Bertrand Morinet, vicaire de Saint-Pierre-de-Côle.

Nicolas Grand, prieur, de 1773 à 1776.

Le 1^{er} juin 1776, Nicolas Grand, chanoine régulier de la Congrégation de France, prieur et curé de Saint-Pierre-de-Côle, est décédé, âgé de 32 ans, après avoir reçu, dit le registre, l'extrême-onction. Enterrement fait par Lapeyronnie, prieur et curé du Grand-Villars, assisté des curés voisins : Limousin, curé de Vaunac; A. Puyraveau, curé de Saint-Clément; Mousnier des Etangs, curé de Lempzours; Latour, vicaire de Villars.

Jacques-Marie Guymond, de 1776 à 1783.

Ce prêtre cesse de signer les actes de l'état-civil le 27 octobre 1783 et est enterré le 4 décembre. L'acte de décès est ainsi rédigé :

« Le 3 décembre 1783 est décédé, à 2 h. 1/2 après-midi, au presbytère du présent bourg, messire Jacques-Marie Guymond, chanoine régulier de la Congrégation de France, prieur-curé de la présente paroisse de Saint-Pierre-de-Côle; et a été enterré le 4 du même mois, dans le cimetière de la même paroisse, âgé de 53 ans. Après s'être confessé, avoir reçu le Saint-Viatique et l'extrême-onction et avoir donné les marques les plus consolantes d'une piété chrétienne et eucharistique. Signé : Bonnamour, vicaire-régent ».

Anloine Boisse, prieur et curé, de 1784 à 1792.

Le curé Boisse signe pour la première fois le 5 avril 1784, et pour la dernière en septembre 1792, époque à laquelle il se conforme aux décrets de proscription et va se réfugier en

Suisse. En date du 24 août 1790, Antoine Boisse donne une déclaration en confirmation avec les décrets de novembre 1789.

« Je jouis, dit Antoine Boisse, de la meilleure moitié des dîmes de la paroisse; j'en ai affermé une partie assez bon marché à un bourgeois de ma paroisse, pour la somme de 700 livres et deux sacs de blé d'Espagne: l'autre partie, que je fais valoir par moi-même, me donne, année commune, tous frais faits, 102 à 104 boisseaux de froment, métisse, de même que 20 boisseaux d'avoine, le tout mesure de Brantôme; que je fais, année commune, 25 à 26 pièces de vin rouge; que j'ai de dîmes, dans les bonnes années, un quintal et quelques livres de chanvre et 36 livres de laine; que je puis avoir 130 à 140 quintaux de paille; que je jouis d'un pré qui, dans les bonnes années, en comptant le regain, peut donner 100 quintaux de foin, tous frais d'enlèvement de récolte ou articles ci-dessus.

» J'ai une maison presbytérale assez petite. Elle est composée d'une chambre un peu grande et de deux autres petites. J'ai une cuisine qui n'est pas des plus grandes, une cave, un four, une petite écurie, une petite grange où le pressoir et deux cuves, et une grange près de mon jardin, où je mets ma paille, mon bois, mes fûts et pièces, où il y a aussi une autre case ».

Le maire Doumarias a ajouté en fin cette déclaration :

« Vu et approuvé par nous, maire et officier municipal, et conforme à la perception annuelle, lequel revenu en nature nous avons évalué à la somme de 2.400 livres et signé ».

Le 13 février 1791, le curé Boisse prête le serment qui suit :

« Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de ma paroisse, dont la conduite m'a été confiée par l'Eglise; d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi, exceptant les objets qui peuvent regarder l'autorité spirituelle et la Religion. »

Le vicaire Beauvais prête le serment exigé en ces termes :

« Comme prêtre, je jure de remplir mes fonctions avec exactitude; comme citoyen, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi. Comme chrétien, fermement attaché à la religion catholique, je déclare ne connaître en matière spirituelle d'autre autorité que celle du pape et des évêques.

» Signé : Beauvais, vicaire ».

Le curé Boisse émigre après le 9 septembre 1792. Il est suivi dans son départ de France par un de ses collègues, Martin Dubut, que nous retrouverons curé de Saint-Pierre-de-Côle en 1804.

Un curé jureur prête le serment demandé par le gouvernement. Le registre dit :

« Aujourd'hui, vaint octobre 1793, il s'est présenté le citoyen Laporte, qui nous a exhibé le procès-verbal de l'assemblée électorale du district d'Excideuil en date du 1^{er} juillet de la présente année, par lequel il conste qu'il a été nommé à la cure de cette paroisse; une attestation des officiers municipaux de la commune de Saint-Pardoux-d'Ans, qui prouve qu'il a desservi la dite paroisse pendant cinq à six mois, et, enfin, une ordonnance du Directoire du département de la Dordogne, en date du... signée : Lapouyade et autres, par laquelle il les enjoint au citoyen Viguera (?) trésorier du dit district d'Excideuil, de lui compter son trimestre d'octobre comme curé de cette commune.

Où sur ce requérant notre Procureur de la commune, avons délibéré que les citoyens déjà convoqués seraient invités à se rendre au son de la cloche et de la caisse sur la place publique pour y délibérer s'il serait installé en ladite cure. Après avoir expliqué aux dits citoyens que ceux qui voudraient le dit Laporte pour leur curé se rengeassent d'un côté et ceux qui ne le voudraient pas, de l'autre; il nous a paru que la majeure partie était pour l'affirmation. En conséquence, l'avons introduit à l'église où il a prêté, en notre présence, le serment d'être fidèle à la Nation et à la Loi, de maintenir la Liberté et l'Egalité, la République une et indivisible et de remplir avec zèle les fonctions, les devoirs de son ministère, et lui avons donné la corde de la cloche, il a sonné trois coups; de là, l'avons introduit dans la sacristie, où nous lui avons remis les vases sacrés, ornements et linges, dont il sera dressé procès verbal, et lui avons déclaré qu'il pourrait s'en servir d'ornements comme curé et serait tenu d'en avoir tous les soins possibles et de les représenter quand il en serait requis ». Signatures ordinaires dont celle du maire.

Nous passons une autre longue délibération qui établit un inventaire minutieux de tous les objets du culte confiés au sieur Laporte.

L'église a fermé ses portes et ne les rouvrira même pas, très probablement, à Saint-Pierre, pour le culte de la déesse Raison. Le conseil a aussi décidé à l'unanimité que l'ins-

cription suivante serait tracée sur le portail de l'église : « *Le peuple français reconnaît l'Être suprême et l'immortalité de l'âme* ». Le presbytère est livré à un cultivateur de Puychaud dont le nom est encore aujourd'hui représenté dans la commune.

Nous sommes au point le plus bas. Nous allons assister à la renaissance.

La liste du chanoine Brugière contenait quelques erreurs, que nous avons pu rectifier par les registres de l'état-civil. Saint-Pierre resta sans curé de 1792 à 1804, car il ne faut pas prendre au sérieux les deux constitutionnels dont nous avons relevé les traces, sans qu'il ait jamais été question de leur installation.

1804-1812. Nous allons reprendre la liste Brugière, n'ayant aucun moyen de contrôle pour le curé Martin Dubut. Nous avons dit qu'il appartenait à l'excellente famille de ce nom, qui habitait le local aujourd'hui occupé par le presbytère de Saint-Pierre-de-Côle, où l'on voit encore, au-dessus de la porte d'entrée, l'écu portant les armes des Dubut.

Nous allons continuer en usant d'une liste qui nous a été fournie par M. le chanoine Souillac, secrétaire actuel de l'évêché de Périgueux.

Laval Jean, de 1812 à 1822. Né le 18 avril 1759, vicaire à Jumilhac, insermenté, curé de Saint-Crépin-de-Mareuil en 1803, puis de Saint-Pierre-de-Côle; en 1822, curé de Saint-Jean-de-Côle, de Cognac. Décédé le 16 mai 1836.

La liste de l'évêché, aussi bien que celle du chanoine Brugière, nous laissait en présence d'un trou de treize années. Grâce aux recherches de M. le chanoine Roux, président de notre Société, nous avons pu constater une omission que nous allons réparer.

Marcheix, de 1823 à 1835, vient fort heureusement combler ce vide sans qu'il nous soit rien connu de ce prêtre, dont nous avons retrouvé la trace par le Calendrier annuel de la Dordogne aux années 1823 et suivantes. Ce prêtre doit donc être porté sur la liste de l'évêché, où il avait été oublié par un concours de circonstances bizarres, attendu qu'il est un

de ceux qui ont résidé à Saint-Pierre-de-Côle pendant une longue période. Durant les treize années de ministère du curé Marcheix, il s'était produit une longue nuit, qui avait amené M. le chanoine Brugière à quelques erreurs, dont une qui concernait un curé Vergniolles, dont nous n'avons trouvé nulle trace dans les recherches faites à son sujet.

Godin Victor-Jacques, de 1835 à 1838. Né à Saint-Lô, diocèse de Coutances, le 20 juillet 1804, prêtre en 1828, curé de La Chapelle-Faucher en 1833, de Saint-Pierre-de-Côle en 1835, révoqué (?) en 1838, curé d'Hautefaye en 1841, du Bourdeix en 1846, retiré en 1870 à Saint-Pierre-de-Côle, où il est mort et a été inhumé.

Miquel Félix, de 1838 à 1843. Né à Villefranche-de-Rouergue le 19 décembre 1804, prêtre le 28 mai 1836, curé de Ligeux en 1836, de Saint-Pierre-de-Côle en 1838, de Cognac en 1843, de Saint-Martial-de-Nabirat en 1844, retiré en 1871, mort en 1884.

Neuilher Alex, de 1845 à 1848. Né à Paris le 10 janvier 1817, prêtre en 1840, curé de Léguilhac-de-Lauche en 1840, de Saint-Pierre-de-Côle en 1845, de Boulouneix en 1848, de Valojoux en 1849, de Douville en 1850. Mort le 9 février 1891.

Couly J.-François, de 1848 à 1858. Né à Saint-Cyprien (Aveyron) le 11 juillet 1806, prêtre le 1^{er} juillet 1832, curé de Saint-Jory-de-Chalais en 1832, de Saint-Pierre-de-Côle en 1848, de Ligeux en 1850. Mort le 19 mars 1885. Nous avons eu à Lempzours, pendant une trentaine d'années, une femme de haute valeur, comme institutrice communale, mariée à un neveu du curé Couly. Le curé Couly est enterré à Ligeux. Il avait laissé les meilleurs souvenirs à Saint-Pierre et à Ligeux.

Laurique Jacques-Augustin, de 1860 à 1869. Né à Eglise-Neuve-d'Issac le 2 juin 1802, prêtre le 16 juin 1832, curé de Saint-Michel-de-Double en 1832, de Firbeix en 1834, de Saint-Estèphe en 1835, de Milhac-d'Auberoche en 1837, de Saint-Pierre-de-Côle en 1869. Mort le 3 mars 1869, inhumé à Saint-Pierre-de-Côle. Sa tombe est encore en très bon état et a été ouverte en 1917 pour y déposer la dépouille du curé Marthon.

Redon Charles, de 1869 à 1874. Né à Lanouaille le 1^{er} septembre 1838, prêtre en 1862, vicaire à Sarlat en 1862, curé de Saint-Pantaly-d'Excideuil en 1865, de Saint-Pierre-de-Côle en 1869, de Saint-Agne en 1874, retiré en 1875, mort le 13 avril 1898.

Lamothe Louis, de 1874 à 1876. Né à Végennes, diocèse de Tulle, le 16 mars 1847, prêtre le 26 mai 1872, vicaire de Jumilhac en 1872, curé de de Saint-Pierre-de-Côle le 3 juin 1874, de Saint-Paul-la-Roche le 11 juin 1876, de Lagonterie le 8 juin 1884, de Champniers le 31 mai 1885, de Larochebeaucourt le 7 février 1898, doyen de Jumilhac le 20 mars 1900, chanoine honoraire le 1^{er} janvier 1921, retiré le 1^{er} décembre 1922, mort à Périgueux le 31 octobre 1930.

Monsour Henri, de 1876 à 1877. Né à Juillac, diocèse de Tulle, le 13 février 1845, prêtre en 1861, curé d'Eglise-Neuve-de-Vergt en 1874, vicaire de la Cité, curé d'Eyzerac en 1873, de Saint-Pierre-de-Côle en 1876, de Ladouze en 1877, missionnaire en 1886, curé de Saint-Geniès en 1894, d'Abjat en 1897, mort le 2 mars 1899, étant curé d'Abjat.

Ploton J.-Marie, de 1877 à 1902. Né à Saint-Victor-Malescours (Le Puy) le 16 février 1840, prêtre le 6 juin 1868, vicaire de Domme, curé d'Hautefaye en 1874, de Ladouze en 1874, de Tursac en juillet 1877, de Saint-Pierre-de-Côle le 29 novembre 1877, de Bars le 12 janvier 1902, retiré en décembre 1907, mort le 18 février 1917.

Gambeau Elie-Jean, de 1902 à 1908. Né à Ribérac le 7 mars 1858, prêtre le 30 mai 1885, vicaire au Bugue le 1^{er} juin 1885, curé de Pézuls le 1^{er} juillet 1887, de Bouteilles le 1^{er} juillet 1890, de Cumond le 1^{er} juillet 1897, de Saint-Pierre-de-Côle le 12 janvier 1902, de Bussac le 1^{er} juillet 1908, retiré, mort le 28 mars 1921 à Ribérac.

De 1908 à 1910, Saint-Pierre-de-Côle n'a pas eu de curé titulaire.

Marthon Guillaume, de 1910 à 1917. Né à Saint-Saud le 1^{er} février 1873, prêtre le 29 septembre 1899, professeur à Saint-Joseph de Périgueux, vicaire à Lanouaille le 1^{er} juillet 1901,

curé de Saint-Front-d'Alemps le 1^{er} octobre 1901. De 1908 à 1910, l'abbé Marthon assura le service de Saint-Pierre-de-Côle, qui n'eut plus de curé résident. Le 1^{er} juillet 1910, l'abbé Marthon est nommé curé de Saint-Pierre-de-Côle, où il est mort le dimanche 14 janvier 1917. Il fut frappé par une congestion cérébrale au moment où il entrait à la sacristie, ayant dit la messe. Il fut enterré le 17 janvier à Saint-Pierre-de-Côle, dans la tombe du curé Laurique.

L'abbé Marthon avait deux frères qui, tous les deux aussi, étaient prêtres dans le diocèse et y sont morts, l'un à Vaunac, l'autre à Saint-Crépin-de-Marcuil.

Deluche Louis-Gabriel, de 1919 à 1926.

Busset Elie. Installé à Saint-Pierre-de-Côle le 29 août 1926, par le curé-doyen de Thiviers, M. Bujade. Auteur de la restauration de l'église dont il a été parlé dans cette étude.

C^{te} DE MAILLARD-TAILLEFER.

(A suivre).

DEMOISELLES DU PÉRIGORD

ÉLÈVES DE LA MAISON ROYALE DE SAINT-CYR

(1686-1793)

(Suite)

11 septembre 1715

Anne-Marie de Ribeyreys-Boucheron, née à Saint-Laurent-sur-Gorre (Haute-Vienne), 23 septembre 1703, fille de Charles, s^{sr} de Boucheron et de Feuillade, et de Jeanne des Pousses; baptisée le lendemain.

Sortie, 5 octobre 1723; dotée, 18 du même mois. Mariée à messire Jean-Philibert de la Loue, s^{sr} de Mallevallée en Limousin.

La famille de Ribeyreys, sortie du château de ce nom dans le Haut-Périgord, paroisse de Saint-Priest-les-Fougères, juridiction de Courbefy, forma entr'autres branches celles de la Meynardie, de la Cottebouille, du Meynichou (Saint-Aquilin), de Sourzac, de Farges.

29 mai 1720

Marie-Jeanne-Thérèse de Beauvoire Villac, née à Saint-Robert (Corrèze), 29 novembre 1709, de Jean et Gabrielle-Thérèse Coustin du Masnadaud.

Pension alimentaire du 1^{er} janvier 1722 au 30 juin 1733.

Sortie, 17 octobre 1729; dotée, 21 novembre 1736.

Carmélite à Limoges.

Elle eut une sœur cadette, Marie de Beauvoire de Villac, née 2 septembre 1712, qui mourut à Saint-Cyr le 27 mai 1724.

14 juillet 1722

Marie-Anne de Belcier-Gensac, née à Mattecoulon, paroisse de Montpeyroux¹, 19 juillet 1712, fille d'Henri et de Madeleine de Peiruchaud; baptisée le 26 juillet à Montpeyroux.

(1) Montpeyroux, commune du canton de Villefranche-de-Longchapt, arrondissement de Bergerac. Le nom de Mattecoulon a été porté par un frère de Michel Montaigne. Ce château devint, par mariage, la propriété de Lancelot de Belcier, en 1621.

Prit l'habit à Saint-Cyr, 8 juillet 1731; sortie, 7 décembre 1732; dotée, 21 juillet 1734. Novice à Saint-Cyr, puis Génovéfaine à Notre-Dame de la Paix à Chaillot.

18 mai 1725

Marie-Hyonne-Romaine *d'Anglars du Claux*, née 2 avril 1716 à Eyvigues¹, fille de Joseph et de Marie-Jeanne d'Estresses; baptisée le lendemain.

Sortie, 23 février 1736; dotée, 26 septembre 1737. Mariée.

Sa sœur cadette, Gabrielle *d'Anglars du Claux*, née et baptisée à Eyvigues 20 décembre 1739, sortit de Saint-Cyr le 10 décembre 1759.

6 septembre 1727

Marie-Jeanne *de Montferrand Gontaut Saint-Orse*, née 21 mars 1716 à Saint-Orse², fille d'Antoine et de Catherine de Longuechaud.

Sortie, 22 avril 1736; dotée, 20 février 1738. Epousa, 25 février 1741, Elie de Fars-Terrier. Vivait en 1754.

23 mars 1730

Angélique-Josèphe *de Tressemanes-Chasteuil*, née à Aix-en-Provence 14 juillet 1722, fille de Gaspard et de Madeleine Raimondis.

Sortie, 15 juin 1742; dotée, 2 mai 1745.

Voir la suivante.

8 mars 1732

Catherine-Henriette-Perrette *de Tressemanes-Chasteuil*, née à Goûts³ 11 juillet 1723, fille de Gaspard et de Marguerite Raimondis.

Avait déjà à Saint-Cyr une sœur. Voir ci-dessus.

Sortie, 5 juillet 1743. Religieuse à Saint-Barthélémy d'Aix-en-Provence, titulaire de 1746 à 1788, comme ancienne élève de Saint-Cyr et régale, d'une pension. Morte à Aix.

(1) Eyvigues et Eybène, commune du canton de Salignac, arrondissement de Sarlat. — Le Claux est un ancien repaire noble.

(2) Saint-Orse, commune du canton de Thenon, arrondissement de Périgueux.

(3) Goûts-Rossignol, commune du canton de Verteillac, arrond. de Ribérac.

28 novembre 1732

Marie-Louise de Béchon-Caussade, née à Saint-Front de Collori¹, 18 décembre 1721, fille de Jean et de Charlotte de Paty; baptisée le 23.

Sortie, 16 octobre 1741; dotée, 25 novembre 1743.

Les Béchon de Caussade étaient originaires de Belvès. Leur entrée au château de Paty, susdite paroisse de Saint-Front, remontait au mariage (1713) de Jean de Caussade, fils de Jean et de Charlotte Missandre, avec sa cousine germaine, Charlotte de Paty. Celui-ci mourut à Paty en 1746 et fut enseveli dans la chapelle qui sert aujourd'hui de sacristie à Pontours. — Un Gérard de Caussade mourut capitaine de dragons en 1759. Cf. l'abbé Goustat, *La Linde et les libertés communales*.

12 septembre 1734

Dauphine de Testard la Caillerie le But, née 3 juillet 1723 à Léguilhac-de-Lauche, fille de François et de Marie-Anne Chapon; baptisée le surlendemain.

Sortie, 5 juillet 1743; dotée, 12 mars 1745.

Elle eut une sœur, Marie-Dauphine de Testard, née à Périgueux 16 septembre 1743 et baptisée le 18, entrée à Saint-Cyr, sortie 3 novembre 1763, dotée 25 octobre 1766, vivante en janvier 1772.

Madeleine de Testard la Caillerie, née à Périgueux, paroisse Saint-Front, le 16 avril 1729 et baptisée le 20, fille de François et de Marie du Bâtiment.

Sortie, 22 février 1749; dotée, 21 février 1750, après son mariage avec François-André Guyon.

5 mai 1735

Gabrielle d'Arnault de Sarrazignac, née 8 février 1724 à Valeuil² et baptisée le lendemain en l'église Saint-Pantaléon, fille de Jean et d'Armoise de Champagnac.

Sortie, 29 octobre 1744; dotée, 10 février 1747. Mariée.

(1) Commune de Couze-Saint-Front, canton de La Linde, arrondissement de Bergerac. — Le château de Paty s'y trouve situé.

(2) Valeuil, commune du canton de Brantôme, arrondissement de Périgueux.

7 juin 1738

Catherine de *Bonnejuise*, née 20 septembre 1726 à Badefols-d'Ans¹ et baptisée le 21, fille de François et de Rose-Claude de Royère.

Morte à Saint-Cyr, 19 octobre 1740.

10 juillet 1738

Henriette *Robinet de la Serve-Paignefort*, née à Paussac² 13 septembre 1728 et baptisée le 14, fille de François et de Marie de Beaupoil de Saint-Aulaire.

Morte à Saint-Cyr, 15 septembre 1743.

27 avril 1739

Marie de *Boisseuilh*, née 16 août 1727 à Boisseuilh³, ondoyée 23 août 1727 et baptisée 21 juillet 1730, fille de Charles et de Marthe d'Abzac.

Sortie, 4 novembre 1747. Dotée, 15 mai 1750. Mariée.

3 mai 1739

Marie de *Bars La Faurie*, baptisée à Paulin⁴ 11 mai 1727, fille d'Antoine et de Clémence de La Porte.

Sortie 31 mai 1747. Dotée, 16 janvier 1750. Chanoinesse.

Voici ce qu'écrivait de Versailles, 27 décembre 1744, le prince de Beauvau : « Cette famille de Bar est des plus distinguées du Périgord et dans une extrême pauvreté. Le chevalier de Bar, capitaine au régiment du Perche, qui a été tué au siège de Coni, était pensionné pour récompense de n'avoir pas voulu passer en Espagne où le cardinal Albéroni l'appelaient, et pour l'aider à se soutenir dans le service. Il a laissé un frère au régiment, qui a été 25 ans lieutenant et qui, depuis qu'il a une compagnie, s'est très bien conduit à la retraite de Coni. M. le Prince de Conti s'est intéressé aussi pour que la pension de son frère lui passât. » *Carnet de la Sabrelache*, année 1894, 42.

(1) Badefol-d'Ans, com. du canton d'Hautefort, arrondissement de Périgueux.

(2) Paussac, commune du canton de Montagnier, arrondissement de Ribérac.

(3) Boisseuilh, commune du canton d'Hautefort, arrondissement de Périgueux.

(4) Paulin, commune du canton de Salignac, arrondissement de Sarlat.

8 avril 1741

Marie de *Leymarie La Roche*, née et baptisée à Beaulieu ¹
4 avril 1733, fille de Jean et de Marguerite de Sanzillon.
Dotée, 17 janvier 1756.

4 mai 1741

Marie-Charlotte de *Fayolle Puyredon*, née à Saint-Perdoux ²
13 juillet 1729 et baptisée le lendemain, fille de François et
de Madeleine de Buade.

Pensionnée pour infirmités, 27 mai 1742, jusqu'au 22 octo-
bre 1749.

Sortie, 22 octobre 1749. Dotée, 31 juillet 1750.

Epousa N. Roze de la Coste Grammont. Testa, 20 février
1782.

26 mai 1741

Jeanne de *La Garde Saint-Angel*, né à Saint-Angel ³ 19 mai
1730, baptisée le 28, fille de Nicolas et de Renée de La Porte
Lusignan.

Sortie, 20 avril 1750. Dotée, 18 février 1752. Bénédictine.

31 juillet 1742

Françoise de *Sanzillon de Mensignac et de Beaulieu*, née à
Mensignac ⁴ le 9 novembre 1731 et baptisée le lendemain, fille
de Bertrand et d'Antoinette de Giris du Chastenel.

Le grand-père, Gabriel de Giris, écuyer, s^{er} du Chatenet,
était maréchal des logis des Chevaux-légers de la garde du
Roi, épousa Marie-Anne Bardou de Segonzac et demeura à
la Tourelle, paroisse de Saint-Vincent-Jalmoutier ⁵.

Sortie, 29 septembre 1751. Morte à Mensignac, 13 mai 1753.
Dot versée à son héritier, 29 août 1753.

(1) Anesse et Beaulieu, commune du canton de Saint-Astier, arrondissement de Périgueux.

(2) Saint-Perdoux, commune du canton d'Issigeac, arrondissement de Bergerac. Il y a un lieudit Puyredon.

(3) Sceau Saint-Angel, commune du canton de Champagnac-de-Belair, arrondissement de Nontron.

(4) Mensignac, commune du canton de Saint-Astier, arrondissement de Périgueux.

(5) B. de Woelmont, *Notices généal.*, I, 736.

24 août 1743

Anne de Bridat de la Barrière, née à Rouffignac de Laye ¹, 26 juillet 1732, baptisée le 27, fille de Louis et de Rose-Simon. Sortie 31 mai 1752. Dotée, 12 septembre 1755.

Un certificat délivré par Sommereux, brigadier en chef de la 4^e brigade des Chevaux-légers de la garde ordinaire du Roi, atteste, le 28 septembre 1734, que Pierre Bridat de la Barrière, écuyer, s^{er} de la Pradelie, a servi avec distinction dans cette brigade en campagne et n'a manqué en rien de tout service.

28 septembre 1743

Marguerite-Charlotte Amelin de Beaurepaire, née à Puyguilhem ², diocèse de Sarlat, 30 septembre 1731, fille de Florent, écuyer, s^{er} de Lory, capitaine de dragons au régiment de la Suze et chevalier de Saint-Louis, et de Marguerite Monicart.

Sortie, 4 septembre 1751. Dotée, 24 mai 1753.

22 janvier 1744

Elisabeth-Marie-Thérèse de Royère de Peyraux, née à Peyreaux, paroisse de Bersac ³ et de Beauregard, diocèse de Périgueux, 6 juillet 1733, fille de Jean-Marc, s^{er} de Peyreaux et de Lans, et de Catherine-Elisabeth de Salignac de la Mothe Fénelon, mariés en 1731. Leur contrat de mariage fut passé au lieu de Manot ⁴, en Angoumois.

Décédée à Saint-Cyr, 20 juin 1750.

26 mars 1745

Marie-Anne-Joseph de Lageard-Cherval ⁵, née à Pont-à-Mousson, diocèse de Toul (Meurthe-et-Moselle), 19 mars 1737, fille de Raphaël et de Marthe-Louise Ragot.

Sortie, 28 mars 1757. Dotée, 30 juillet 1763.

(1) Rouffignac, commune du canton de Montignac, arrondissement de Sarlat.

(2) Puyguilhem, com. du canton de Sigoulès, arrondissement de Bergerac.

(3) Beauregard, commune du canton de Terrasson, arrondissement de Sarlat.

(4) Manot sur Vienne, commune du canton de Confolens (Charente).

(5) Famille originaire de Cherval, commune de Vertillac, arrondissement de Ribérac.

Son père, né à Cherval en 1690, était major du régiment Mestre de camp général Dragons (10^e Dragons depuis 1791). Son grand-père, Jean, était seigneur de Cherval, du Bourbet et Saint-Martial-Viveyrois, sénéchal de l'Angoumois.

14 avril 1746

Benoite de *Bonneguise La Marlinie*, née à Nedde¹, diocèse de Limoges, 15 avril 1735, et baptisée le surlendemain, fille de Jean et Marie Gravière.

Sortie, 11 mars 1755. Dotée, 15 mai 1758.

4 juin 1746

Jeanne de *La Ramière Puycharnaud*, née à Saint-Etienne le Droux² 4 août 1734, fille de Charles et de Marie Joumard (ou Goumard) Tison d'Argence.

Sortie, 28 juin 1754. Dotée, 5 avril 1757.

Chanoinesse de Notre-Dame.

Juillet 1746

Léonarde de *Sanzillon-Mensignac*, née à Mensignac 30 avril 1735, sœur cadette de François, admise à Saint-Cyr en 1742. Sortie, 28 juin 1755. Dotée, 18 octobre 1758.

Epousa Pierre Bardon de Segonzac, garde du Corps du roi.

Morte à Périgueux, 31 août 1819, à 84 ans. Sans postérité.

Son frère, Jean-Louis (1728-1806), garde du corps à la compagnie écossaise, marquis de Sanzillon de Mensignac, a été maire de Périgueux de 1775 à 1780.

11 août 1746

Marie de *La Barthe Vezat*, née à Sarlat 3 mars 1735, fille de Marc et de Marie-Madeleine Bart.

Sortie, 11 mars 1755. Dotée, 21 juillet 1757.

Epousa à Sarlat, 17 février 1756, François de Roffignac-Carbonnier, marquis de Marzac (1728-1802).

Décédée, 9 novembre 1777, au château de Marzac, paroisse de Tursac.

(1) Nedde, commune du canton d'Eymoutiers (Haute-Vienne).

(2) Saint-Etienne-le-Droux, ancienne paroisse, commune du Bourdeix, canton et arrondissement de Nontron, où se trouve le château de Puycharnaud.

Elle était petite-fille du célèbre marin et corsaire dunkerquois Jean Bart (1650-1702), chef d'escadre des armées navales, marié en secondes noces avec Marie-Joséphine Tugghe. Sa mère, Marie-Madeleine Bart, née en 1697, à Dunkerque, épousa à Campagne en Sarladais (mars 1732) messire Marc de la Barthe de Thermes, écuyer, seigneur de Vezat (1707-1787) et mourut à Sarlat le 17 juin 1781.

M^{me} de Roffignac de Carbonnier eut plusieurs enfants. Cf. *Jean Bart, ses origines et ses proches*, par A. Lesmaries (1933) et les recherches de notre confrère Louis Desvergnès sur *La descendance de Jean Bart* (1935).

4 août 1748

Marie-Anne de Cugnac Tourondel, née à Capdrot ¹ 9 avril 1737, fille de Jean-Guy, capitaine de cavalerie au régiment La Reine, et de Jeanne Tardif.

Sortie, 8 avril 1757. Dotée, 30 octobre 1762.

1748

Madeleine de Boisseuilh, née à Boisseuilh 11 juillet 1741, sœur cadette de Marie, reçue élève en 1739. Sortie, 23 novembre 1763. Dotée, 25 octobre 1766. Epousa N. Pasquet de la Roche.

3 février 1750

Marie de Foucauld de Lardimalie Blis La Renaudie ², née à Bergerac 4 février 1738 et baptisée le lendemain, fille de Léon et de Suzanne de Teyssières.

Sortie, 19 mars 1758. Dotée, 27 juillet 1763.

Était célibataire en 1775.

3 février 1750

Marie de Leymarie La Roche, née 13 février 1738 à Beaulieu ³, sœur cadette d'autre Marie admise à Saint-Cyr en 1741.

Sortie, 12 mars 1758. Dotée, 2 juillet 1763.

Joseph DURIEUX.

(A suivre)

(1) Capdrot, commune du canton de Monpazier, arrondissement de Bergerac.

(2) Probablement La Renaudie, ex-repaire noble, commune de Lembras, canton de Bergerac.

(3) Com. d'Avesse-et-Beaulieu, canton de St-Astier, arrond. de Périgueux.

UN ÉPISODE DE LA RÉVOLUTION A PÉRIGUEUX

L'AFFAIRE PIPAUD,
MOULIN, SIREY ET LAMBERTIE

(Suite)

Cependant, à la séance du 28 janvier, Pipaud et Moulin protestèrent en apprenant que la Convention venait de créer un Comité de Sûreté générale¹, dont les membres « peuvent visiter le domicile et arrêter à leur gré ». Après un débat assez confus, on tomba d'accord pour accepter une nouvelle adresse à la Convention, rédigée par Pipaud, « portant en substance qu'elle ne doit plus s'occuper de division, ni de personnalité, mais prendre des mesures instantes et vigoureuses pour nous donner une bonne constitution et garantir les frontières et l'intérieur de la République de l'incursion des ennemis ».

À la séance du 7 février, parvint une longue lettre de Lamarque² datée du 25 janvier; après avoir regretté que la Société ait rédigé l'adresse apportée par Sirey, il affirmait que les représentants avaient toujours pu délibérer librement, sans être ni menacés, ni injuriés et que l'organisation d'une force armée violait la loi; quant à la faction d'Orléans, elle n'avait jamais existé et n'était qu'une invention des

(1) Le Comité de Sûreté Générale fut créé sur la proposition de Danton le 21 janvier 1793, le jour de la mort de Louis XVI.

(2) François Lamarque, né à Montpon en 1753, avocat au Parlement, fut, comme on l'a vu plus haut, un des organisateurs du Conseil des Communes et un des fondateurs de la Société des Amis de la Constitution; juge au Tribunal de Périgueux en 1790, il fut député de la Dordogne à la Législative, puis à la Convention; livré par Dumouriez aux Autrichiens alors qu'il était en mission avec deux de ses collègues à l'Armée du Nord; il fut député aux Cinq-Cents et fit une brillante carrière judiciaire sous l'Empire; exilé en 1816, amnistié en 1819, il mourut à Montpon en 1839.

pires « ennemis de la révolution et de la liberté française ». Sudret fut chargé de rédiger la réponse ; il affirma habilement que la Société, comme beaucoup d'autres, avait été égarée par les journaux et les correspondances reçus de Paris ; mais, dès qu'elle avait connu la vérité, elle avait retiré l'adresse et avait renoncé à former la force armée. Il protestait ensuite de l'amour de la Société pour la Convention et pour la République et terminait en rappelant que Pontard, lors de la délibération, avait fait part « d'une lettre que le patriote Pinet ¹ lui avait écrite ; entre autre phrase, la Société distingua celle-ci : Le vaisseau de la République risque de faire naufrage au port ».

Enfin, Sirey, qui était rentré le 19 février, vint le lendemain justifier sa conduite au cours de sa mission ; il reçut l'approbation de la Société ².

* * *

Au cours de la discussion que provoquèrent les lettres de Sirey et de Peyssard, nos Montagnards s'aperçurent vite des hésitations de la majorité de la Société, cette Plaine de l'assemblée périgourdine. Pour la décider à voter le retrait de l'adresse à la Convention, ils résolurent d'attaquer Pipaud et Moulin, inspirateurs et corédacteurs de celle-ci, ainsi que Lambertie qui les avait soutenus efficacement en accusant la « faction d'Orléans ».

Ils déclanchèrent l'attaque le 17 janvier, contre Moulin et Lambertie au cours de la séance de la Société et contre Pipaud au Conseil d'administration du département.

« Moulin, lit-on dans le procès-verbal de la séance, étant taxé d'être rayé de la Société par une délibération, a demandé la vérification des registres et, si la radiation n'existe pas, il

(1) Jacques Pinet, né à Saint-Noixans en 1760, avocat, administrateur du district de Bergerac, député à la Législative, puis à la Convention, fut déporté après l'insurrection de Prairial an III et amnistié en Brumaire an IV ; exilé en 1816, il ne rentra en France qu'en 1830 et mourut à Bergerac en 1844.

(2) A la séance du 21 février, il protesta contre la manière dont le procès-verbal avait résumé son exposé ; la Société arrêta qu'il le rédigerait lui-même, ce qui fut fait.

a demandé que le citoyen Deschamps, qui l'a dénoncé, soit rappelé à l'ordre ».

Deschamps s'était souvenu, sans doute un peu vaguement, de l'accusation que deux ans auparavant, à la séance du 27 décembre 1790, Chabane avait portée contre lui. La lecture des procès-verbaux dut démontrer qu'à l'époque Moulin n'avait pas demandé son admission et n'avait donc pu être ni élu, ni rayé, car il ne fut plus question de rien.

A la séance du 1^{er} février, Moulin fut élu pour la première fois président de la Société. Était-ce pour le dédommager de cette accusation sans fondement ?

En mars, le « patriote Bouleaud », membre de la Société, le dénonça de nouveau, mais encore sans succès¹.

A cette même séance du 17 janvier, « Dupont parlant sur le même sujet² a dénoncé Dumontet Lambertie et a promis de justifier par écrit sa dénonciation sous huit jours. Dumontet a fortement parlé pour sa justification et a demandé à répondre demain » ; mais l'ajournement à huitaine fut décidé.

Dupont, qui avait certainement eu connaissance des aventures de Lambertie antérieures à sa venue à Périgueux, partit à franc étrier pour Limoges, où il se présenta le 19 janvier à la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité ; voici le procès-verbal de cette séance³ :

Le citoyen Dupont, imprimeur à Périgueux, après avoir obtenu la parole, est monté à la tribune pour dénoncer le nommé Lambertie, vicaire épiscopal à Périgueux, comme enveloppé du masque du patriotisme, et a demandé que la Société lui donna une attestation de la

(1) On lit dans le procès-verbal de la séance du 9 Pluviôse (28 janvier 1794) : « Une lettre du 4 Pluviôse, écrite de Paris par le sans-culotte Bouleaud, renouvelle une dénonciation contre M^e Moulin, avocat très patelin, reclus aujourd'hui à Angoulême..., dénoncé par le même patriote, mais sans fruit, au mois de mars dernier. Le secrétaire est chargé de lui répondre que justice a été faite de ce personnage incivique ».

(2) Discussion des lettres de Sirey et de Peyssard au sujet du retrait de l'adresse de la Société à la Convention.

(3) Dossier du procès.

mauvaise conduite qu'il avait tenue à Limoges. Plusieurs membres ont parlé sur ce que le citoyen Dupont n'avait point de mission de la Société dont il est membre. La question mise aux voix, il a été arrêté qu'on recevrait sa dénonciation quoiqu'il n'eût pas une mission particulière et il a été ensuite arrêté que la Société attesterait :

1^o Que Lambertie avait donné des preuves d'incivisme depuis 89; 2^o Qu'il avait, à Limoges, fait un journal aussi aristocratique que ceux de l'*Ami du roi*, de Durosoy, etc; 3^o Qu'il avait écrit pour et contre la constitution civile du clergé.

Le citoyen Dupont a ensuite demandé qu'il lui fut délivré un extrait du procès-verbal de la séance d'aujourd'hui, ce qui a été unanimement adopté; de plus qu'on y ajouterait une attestation du curé de Saint-Michel.

On a lu plus haut le certificat de P. Laboullinière, curé de Saint-Michel¹.

Dans son mémoire du 27 Prairial an II², Lambertie accuse celui-ci d'avoir conduit Dupont « à la police correctionnelle pour y lever copie d'un jugement rendu contre lui le 29 janvier 1792, qui le condamnait pour rixe avec un particulier à 200 livres d'amende et à un mois de prison, dont il lui restait environ vingt jours à remplir ».

Dupont revint le lendemain à Périgueux et porta ces pièces à la Société, qui décida de les confier à quatre commissaires en attendant la discussion. Malheureusement, dans le registre des procès-verbaux, la page mentionnant cette discussion, qui dut avoir lieu le 23 janvier, a disparu. Dans le mémoire cité plus haut, Lambertie prétend que les quatre commissaires nommés pour faire un rapport sur les pièces que Dupont avait rapportées, « déplurent aux Orléanistes; ils refusèrent la remise des pièces et se vengèrent en les colportant dans les cabarets et chez leurs amis »³.

A la séance du 24 janvier, Lambertie se présenta accompagné de deux citoyens de Limoges, qui attestèrent que Dupont l'avait accusé devant la Société de cette ville d'avoir

(1) Page 348, note 5.

(2) Dossier du procès.

(3) C'est ce qui explique que ces pièces aient été versées au dossier du procès, qui fut constitué, comme on le verra, par Villefumade.

prêché la contre-révolution à Périgueux¹. « Ces deux déclarations amenant du trouble, on a invoqué l'ordre du jour »².

« Le lendemain, ajoute-t-il dans son mémoire, j'écrivis au président de la Société que ma présence ayant été l'occasion de quelques troubles, je m'abstiendrai pour quelque temps de ses séances. J'ai tenu parole, depuis ce soir je n'y suis plus entré ».

Le 26 il obtint de la municipalité de Périgueux un certificat de civisme qu'il envoya avec une lettre de protestation à la Société de Limoges; celle-ci, à sa séance du 20 janvier, après lecture, décida de demander des renseignements sur le citoyen Dupont, dénonciateur.

Mais il pensa qu'il valait mieux s'éloigner pendant quelque temps et Pontard l'envoya au début de février à Bergerac prêcher le carême. Peu après son arrivée, il fit le panégyrique de Lepelletier et, le 21 février, il prononça l'oraison funèbre des héros de la liberté morts le 10 août; puis « il a décrit avec rapidité et énergie le succès de nos armes, les avantages de la République et l'anéantissement prochain de tous les tyrans couronnés »³.

Il prolongea son séjour bien après Pâques, obtint un certificat de civisme daté du 9 avril et quitta Bergerac pour rentrer à Périgueux le 16 mai.

(1) Voici ce que dit Lambertie dans un mémoire daté du 27 prairial an II (15 juin 1794) et adressé à l'Accusateur public du Tribunal Révolutionnaire (dossier du procès) :

« Villefumade instruit qu'il me restait vingt jours à remplir du jugement dont j'ai parlé... obtint un mandat d'arrêt pour aller finir mon temps.

« J'en fus instruit et je partais pour Limoges, lorsque je fis rencontre de deux citoyens de cette ville, Ruaud, orfèvre, et Saderne, aubergiste, qui me dirent que d'après les horreurs répandues sur mon compte par mes delateurs, si je paraissais à Limoges j'étais perdu. Je conduisis alors ces deux citoyens à la maison commune à Périgueux, où ils déposèrent et signèrent sur les registres ce fait; ils déposèrent le soir verbalement à la Société ».

(2) A la suite de cet incident « Lavergne a fait la motion qu'à l'avenir aucune dénonciation ne soit reçue par la Société, parce qu'elles ne proviennent ordinairement que de haines particulières ». C'était un sage principe, mais qui ne fut pas appliqué.

(3) H. Labroue, *La Société populaire de Bergerac pendant la Révolution*, Paris, Rieder, 1915.

Pontard, qui savait que ses ennemis ne l'avaient pas oublié, lui délivre le lendemain même des lettres de vicaire desservant pour la cure d'Eyzerac ¹ et il partit aussitôt pour sa nouvelle destination.

Il vécut paisiblement dans ce village, dit-il, où « il était encore l'apôtre de la liberté; il avait planté l'arbre emblématique; autour de ce monument chéri il expliquait et apprenait à aimer les lois républicaines » ².

Cependant, dans une note du *Factum de Vendémiaire* (p. 13), il dit avoir été poursuivi à Excideuil en juin. Fut-ce une nouvelle dénonciation ? En tout cas, la poursuite ne paraît pas avoir eu de suite.

L'abbé Leclerc a écrit ³ :

Il avait quitté Eyzerac en juillet 1793 et était venu à Limoges y chercher un appui. A cette époque, la municipalité de cette ville, qui l'avait placé sur la liste des personnes émigrées, avait fait dans le logement qu'il y conservait, et en présence de son frère, une perquisition dans laquelle on n'avait trouvé que « des titres et effets appartenant à l'église de Saint-Michel-des-Lions, remis par le commissaire au directoire du district » (Arch. de la Haute-Vienne, L. 195).

La perquisition a bien pu avoir lieu, mais il est douteux que Lambertie ait fait le voyage de Limoges, car il n'en souffle mot dans les nombreux mémoires et lettres, qu'il a écrits après son arrestation, qui sont conservés au dossier du procès et que l'abbé Leclerc a reproduit in-extenso.



Villefumade s'était réservé le gros morceau, c'est-à-dire l'attaque de Pipaud; il savait que celui-ci avait encore une grosse influence sur la majorité des membres de la Société et il pensa qu'il serait plus habile d'agir ailleurs.

(1) Eyzerac, commune du canton de Thiviers, à l'époque district d'Excideuil. Lambertie y arriva le 17 mai.

(2) *Factum de Vendémiaire*, p. 14.

(3) *Loc. cit.*, p. 302.

Ce même 17 janvier, il se présenta, en sa qualité de juge de paix, à la barre du Conseil Général d'administration du département et dénonça verbalement son procureur général syndic. « L'assemblée lui a opposé qu'un tel acte devait être écrit et signé de lui et ledit Villefumade a offert de le fournir à la séance de demain, avec les motifs de sa dénonciation ».

A la séance de la matinée du 18, Lavergne apporta une lettre signée François Villefumade ¹; l'assemblée arrêta que son auteur devrait se présenter à la séance de l'après-midi, pour préciser le contenu « trop vague » de sa dénonciation.

Villefumade ne se présenta pas l'après-midi. Pipaud demanda alors la lecture et la discussion de la lettre; mais, le conseil, estimant qu'elle n'apportait aucun fait positif, décida qu'il n'y avait pas lieu à délibérer.

A la séance du 20 janvier, Pipaud lut un mémoire dans lequel il justifiait sa conduite passée; à sa demande, le Conseil, revenant sur son arrêté, et bien qu'une dénonciation « dénuée de preuves ne peut être d'aucun poids », désigna deux de ses membres, les citoyens Faurien-Villepré et Lespinasse, comme commissaires enquêteurs.

Ceux-ci prirent d'abord connaissance de la lettre de dénonciation, dont voici le texte :

Citoyens Administrateurs,

J'ai dénoncé hier au soir le procureur général syndic : je me suis soumis à le renouveler par écrit; j'y vais satisfaire.

Pipaud a, depuis le 1^{er} jour de la révolution jusqu'à la fin de 1790, professé, de la manière la plus forte, les sentimens de haine contre la caste des despotes titrés et calottés, jusqu'au point de conseiller à Duroc, commandant de la garde nationale, Lagrange-Gilles, capitaine de grenadiers, Chrétien, capitaine de la compagnie de St-Roch, à Giry et à moi de tous les égorger.

Pipaud a été nommé administrateur du district dans les premières élections, et quelques jours après sa nomination, et lors de l'élection du receveur du district, il s'est opposé à ce qu'il fut fait procès-verbal de l'élection faite de Dauriac, notaire, à cette fonction, quoique ce citoyen eût réuni la majorité des suffrages; et, par une fraude intolé-

(1) Villefumade logeait chez le citoyen Lavergne.

rable, il eut l'agrément de l'administration du département (qui ne devoit pas en connoître aux termes de la loi, du nombre des membres de laquelle étoit son ami Beaupuy, bien connu à l'assemblée législative), pour que Dauriac fut remplacé par un autre homme à un nouveau scrutin : Dauriac voulut se pourvoir contre cette injustice, il n'a rien trouvé sur le registre du district qui constatât sa nomination. Pipaud ne peut pas nier les circonstances qui sont son ouvrage, qui ne lui ont été dictées que dans l'intérêt de Chambon, auprès duquel les engagements ont dû être réciproques, ce qui a produit qu'il s'est rendu acquéreur de biens nationaux, quoique lors de cette nomination, il n'y avoit de personne à qui il ne dût, que celle qui ne lui avoit pas voulu prêter.

Pipaud, qui généralement étoit connu pour un intrigant, à l'exception de ceux qu'il trompoit, voyant Duroc persécuté par l'aristocratie, l'appela chez lui et lui dit : je connois un moyen de vous venger et de monter le peuple; c'est celui de donner votre démission; le peuple en sera surpris, il vous aime, il ira devers vous, vous lui direz que vous ne voulez pas être égorgé par l'aristocratie; le peuple, à ce propos, ne manquera pas de se monter et de se porter à une insurrection contre eux, et à demander qu'il veuille que vous restiez commandant; il dressa en conséquence la lettre contenant cette démission et qu'il adressoit à la garde nationale. Duroc, qui ne se fioit sans doute pas à Pipaud vint me consulter; je lui témoignai ma surprise d'une pareille manœuvre; je lui dis que l'intrigue et la ruse étoient indignes d'un homme vertueux et ami de l'humanité; qu'il ne pouvoit y avoir que des hommes vils, lâches et ennemis du repos public qui lui eussent donné ce conseil; je l'invitais à ne pas s'en rapporter à moi, qu'il n'avoit qu'à consulter son frère, homme instruit et honnête homme, que j'étois sûr qu'il ne l'approuveroit pas. Le lendemain, jour de dimanche, Duroc vint me dire que Pipaud étoit bien aise de raisonner avec moi et qu'il m'invitoit à me rendre à deux heures chez Courtois, avec d'autres patriotes; je m'y rendis à l'heure dite, j'y trouvai Duroc, Pipaud et d'autres personnes qui se rappelleront du fait; Pipaud entame la question, me demande les raisons qui faisoient que je me refusais à consentir à cette démission; je lui dis, ce que je croyois qu'il n'avoit pas besoin de ce stratagème, que sa conduite, ses intentions étant pures, il étoit toujours sûr du triomphe; Pipaud s'obstine à le conseiller, je m'y opposai avec force; enfin, ne pouvant me vaincre, il finit par dire : je suis sûr que ce moyen réussira, je l'ai mis en usage et vous avez vu que le peuple vouloit me porter; et, dans ce moment, le peuple ne manquera pas d'en faire autant. Cette... je laisse à nom-

mer, ne fit que m'enhardir davantage à m'y opposer et je finis par dire que je regardois cette marche comme indigne d'un honnête homme.

Pipaud, j'ai des témoins, tu ne le nieras pas impunément.

Pipaud a été nommé procureur-syndic du département; depuis ce moment, qui est celui de la démonstration de scélératesse de l'infâme Capet, il n'a pas cessé d'égarer et d'apitoyer le peuple sur le sort du monstre, sous le prétexte que ceux qui avoient le trop juste courage de déclarer leur opinion sur sa mort étoient des émissaires d'Orléans, soudoyés par lui pour faire prendre cette opinion, à prix même d'argent, et pour s'élever, comme un ravisseur, sur le trône d'où il auroit chassé un parent.

Il a dénoncé dans l'ombre des ténèbres, le citoyen Chrétien pour avoir donné des sommes considérables pour les pauvres à la municipalité, tandis que sa sensibilité connue, n'ayant pu résister à l'indigence d'une trop grande partie de ses concitoyens, et sur mon invitation, il n'a donné à la municipalité qu'une somme de 150 l. pour faire distribuer du pain aux pauvres : pouvoit-il la mieux placer pour ôter tout prétexte aux méchans, aux hommes vils de la calomnier ? Il n'y a cependant pas réussi.

Il décèle Chrétien comme un homme connu par ses intrigues, tandis qu'en se servant de l'expression qui convient au caractère de ce citoyen, il devoit dire amitié populaire, qui lui a donné la satisfaction de sauver physiquement et moralement son dénonciateur.

Il le dénonce encore pour avoir dit aux officiers municipaux qu'ils étoient trop modérés, qu'ils devoient demander la mort du tyran; Chrétien n'a pas tenu ce propos, il me l'a attesté, il s'en rapporte aux officiers municipaux; et quand il l'auroit dit, il auroit imité les braves Marseillois; et moi-même, je dis que la tête du tyran doit tomber; que la justice, le salut de la République l'exigent et le réclament.

La dénonciation roule enfin sur le prétendu avcu qu'a fait Chrétien que d'Orléans avoit contribué à sa nomination : Chrétien défie son dénonciateur de lui en fournir la plus légère preuve, pas plus que de tous les autres faits.

Que Pipaud ne vienne pas dire que sa charge lui faisoit ce devoir; sa charge exige un homme vrai et non faux.

Il a compris dans sa dénonciation un autre particulier comme intrigant et soudoyé, et ce particulier qui s'appelle Mourgoïn, connu à Paris, et aussi patriote que son dénonciateur l'est peu, est venu recevoir ses droits légitimes; l'acte existe chez un notaire.

Pendant plus de dix à douze jours, Pipaud et des prêtres qui sont forcés de convenir de leur incivisme, l'un desquels Pipaud vouloit

faire chasser du club parcequ'il l'avoit dépeint pour un despote d'opinion, se sont assemblés pour faire croire à une faction d'Orléans, quoique bien convaincus qu'elle n'existoit pas; mais, pour en soutenir une de Rolland, a débité publiquement que les membres de l'assemblée nationale dite de la montagne, étoient des factieux et des hommes indignes d'occuper la place qu'ils occupoient; comme s'il y avoit du doute que les citoyens Lamarque, Peyssard, Pinet. Roux et autres députés de la Dordogne, se sont toujours comportés en vrais amis de l'égalité; c'est un outrage à tout le département qu'il doit réparer, ce qu'il lui est impossible de faire.

Je ne vous dirai pas autre chose dans ce moment, le temps est trop court, mais j'y suppléerai.

François VILLEFUMADE, juge de paix.

Après avoir analysé la réponse de Pipaud, ses écrits antérieurs et sa conduite, notamment lors de l'émeute provoquée par Chancel ¹, les commissaires expliquent que l'élection de Dauriac était illégale, parcequ'en sa qualité de notaire, il était bailliste de biens nationaux, de revenus décimaux et de rentes ecclésiastiques et greffier des insinuations ecclésiastiques.

Ils précisent ensuite que Pipaud ne fut adjudicataire que d'une métairie appelée La Forest ², moyennant une somme de 10.000 livres, dont il a payé 1.478 livres, le reste réduit à 12 annuités; la date de l'acquisition est le 29 avril 1791 et l'annuité du 29 avril 1792 n'a pas été payée.

Après avoir mis en lumière le rôle très important qu'avait joué Pipaud dans la formation et dans la vie de la Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité, les commissaires concluent :

.. Nous n'avons rien remarqué qui fut contraire aux principes du républicanisme et qui eut rapport au jugement de Louis Capet, si ce n'est que dans certaines séances il a proposé d'entourer la Convention Nationale d'une force morale étayée sur l'opinion générale bien

(1) Le 17 avril 1791, la foule avait voulu envahir la maison de Chancel, qui s'était montré dans l'uniforme rouge de la garde nationale à cheval à Périgueux, troupe ayant été dissoute à cause de son incivisme; Pipaud s'était appliqué à calmer les esprits.

(2) La Forest était située dans la paroisse de Preyssac-d'Agonac et dépendait du ci-devant évêché de Périgueux.

prononcée et de l'appuyer même d'une force physique et départementale, si le cas devenoit plus urgent, en proposant de prendre des informations sur le véritable état où se trouvoit la Convention Nationale.

Ainsi Pipaud étoit lavé des accusations de Villefumade. Il fit aussitôt imprimer la lettre de dénonciation, son mémoire justificatif, le rapport des commissaires et des extraits des procès-verbaux du Conseil se rapportant à l'affaire, le tout précédé d'une adresse à ses commettants :

Une accusation grave a été portée contre moi, votre conseil d'administration a cru devoir la rejeter. Ce jugement dicté par la connoissance de mes principes, puisé dans ma conduite, ne suffit pas: Investi de votre confiance, c'est à vous qu'il appartient de juger si j'en suis toujours digne. Le droit de censure est un des exercices de la souveraineté que le peuple n'a jamais pu déléguer. Je viens rendre hommage à cette souveraineté en vous soumettant l'accusation portée contre moi. Plein de confiance dans votre justice, je bornerai ma justification à vous présenter quelques actes de ma vie, revêtus de caractères d'authenticité qui ne permettront pas de les révoquer en doute. L'opinion publique prononcera ensuite entre mon accusateur et moi¹.

Il est intéressant de remarquer que, dans sa dénonciation, Villefumade n'a fait aucune allusion ni à l'adresse de la Société à la Convention², dont Pipaud étoit le principal inspirateur et rédacteur, ni à la mise en demeure des Jacobins d'avoir à s'expliquer sur la radiation de Manuel³, dont Pipaud étoit également l'instigateur.

Il faut aussi signaler que cette dénonciation ne provoqua aucune intervention, ni même aucune allusion à la Société; du moins on n'en trouve pas trace dans ses procès-verbaux. Pipaud jugea prudent de n'y pas porter le débat; il n'oublioit pas les menaces qui terminaient la dénonciation.

(1) *Le Procureur Général Syndic du département de la Dordogne à ses Commettants*, in-4^o, 8 pp. Bibliothèque munic. de Périgueux, Papiers Lapeyre. N'est pas mentionné dans la *Bibliographie du Périgord*.

(2) Peut-être parcequ'au moment où il faisait sa dénonciation orale (17 janvier), la discussion ouverte à la Société n'étoit pas terminée; mais le vote de retrait étoit acquis quand il écrivit sa lettre.

(3) Cette mise en demeure fut décidée à la séance du 7 janvier; mais la réponse des Jacobins ne parvint que le 3 février et ne fut discutée que le 9.



Villefumade et ses amis n'avaient pas cru devoir attaquer également Sirey au cours de cette journée du 17 janvier, d'abord parce qu'il était absent, et peut-être aussi lui savait-on gré d'avoir différé de sa propre autorité la remise de l'adresse à la Convention.

Dès son arrivée à Paris, il avait senti le vent et les arguments de Peyssard et de ses collègues l'avaient éclairé, sinon convaincu. Aussi, sans attendre la décision de la Société, lui envoya-t-il une seconde lettre qui fut lue à la séance du 20 et « qui annonce que la Convention jouit de la plus grande liberté ».

Le lendemain, on reçut « le détail de ce qui s'est passé à la Convention lors du jugement de Louis Capet » et, le jour suivant, « des détails sur la Convention et les intrigues de Paris ». Mais il n'a pas retrouvé la confiance de tous les membres; Bardon « a observé que cette épître n'est qu'une amphibologie et une lettre de Normand », et Dumoulin « a remarqué que Sirey devait à soi et à la Société, surtout vu sa mission, la vérité, rien que la vérité, toute la vérité, et il a fondé cette observation sur ce que ne voyant rien, ne comprenant rien sur le vaste théâtre, il devait plutôt se taire que de donner des idées qui, d'après lui, ne peuvent servir qu'à égarer sur la vérité qui, avance-t-il, est invisible ».

Ses lettres se succédèrent, relatant « la mort de Peletier¹ et celle de Capet », la création du Comité de Sûreté Générale, etc.

Il rentra à Périgueux le 19 février et, le lendemain, comme il est dit plus haut, il vint rendre compte de sa mission à la Société, qui l'approuva.

Dès lors il assista avec assiduité aux séances et y pérorait à tous propos. On s'occupait surtout alors des subsistances et de l'enrôlement des volontaires, qui s'opérait avec lenteur à

(1) Lepeletier de Saint-Fargeau fut assassiné par un ancien garde du corps, qui voulut venger la mort du roi; ancien président à mortier au Parlement de Paris, puis député de la noblesse aux Etats-Généraux, il était député de l'Yonne à la Convention.

Périgueux ¹. Pour le hâter, il proposa à la séance du 13 mars « une souscription à la fin d'assurer des fonds pour l'entretien des femmes et enfants de ceux qui s'offriraient pour le recrutement, et offre le superflu de son traitement, sa personne même, s'il n'est pas jugé nécessaire à son poste ».

A la séance du 20 mars, « Sirey s'étant montré en habit national ², annonce qu'il interrompt ses fonctions de vicaire épiscopal pour prendre les armes et porter du secours à ses frères, et qu'après avoir consacré son temps et sa plume à défendre la patrie et les droits des sans-culottes ³, il leur consacre aujourd'hui ses bras ⁴ ».

Il partit le lendemain pour la Vendée avec le bataillon de volontaires de la Dordogne ⁵.

En s'enrôlant n'avait-il obéi qu'à son seul patriotisme ? Ou bien espérait-il reconquérir ainsi la confiance des « patriotes », qu'il sentait fortement ébranlée ⁶.

A peine en route, il écrivit à la Société pour la tenir au courant des faits et gestes du bataillon et ses lettres se succédèrent à courts intervalles, annonçant toujours la mise en fuite des brigands ⁷. Et chaque missive se terminait par un couplet où il vantait « la valeur, la bonne conduite, la mo-

(1) Périgueux devait fournir un contingent de 200 hommes.

(2) En uniforme de volontaire.

(3) C'est la première fois qu'apparaît dans les procès-verbaux ce terme de sans-culottes.

(4) A la séance du 14 mars, Villefumade proposa d'étudier « les moyens d'arrêter les progrès des fortunes excessives en revenus, qui sont un objet de scandale et de honte pour les citoyens » ; Sirey fut d'avis de discuter la question sous la forme suivante : « Quels sont les moyens de consolider la liberté, en établissant l'égalité de fait, autant que le permettent les droits de la propriété et la justice ». Il fut chargé d'un rapport, qu'il lut en uniforme à cette séance du 20 mars.

(5) Le bataillon, commandé par Dandrieux, fut dirigé sur Niort, par Angoulême et Saint-Jean-d'Angély.

(6) Le 11 mars 1793, le Conseil général de la commune de Périgueux lui avait délivré un certificat de civisme par 18 voix sur 24 votants.

(7) Dès son passage à Angoulême, il « promet de revenir vainqueur des brigands... qu'il ne croit pas bien terribles » (lettre lue à la séance du 28 mars).

dération et la générosité » de ses compatriotes... et par conséquent de lui-même !.

Mais il fallut bientôt déchanter. A la séance du 5 juin Feytaud et Jean Louis furent « chargés de présenter à la Municipalité une adresse pour dénoncer les propos insidieux et anticiviques que tiennent certains volontaires revenus de la Vendée ». Le lendemain, Sirey se présenta et, dans « un rapport lumineux », il expliqua ce qui s'était passé. Il avoua que les troupes républicaines n'avaient pas eu de brillants succès et avaient « même souffert quelques échecs désastreux », ce qui était « moins la faute des soldats de la liberté que des trahisons ou de l'impéritie des généraux ». Dans la malheureuse affaire de Fontaine, le détachement de la Dordogne avait héroïquement résisté pendant trois ou quatre heures au feu de l'artillerie ennemie, mais avait dû « plier sous le nombre ». Il exprima ensuite la surprise douloureuse qu'il éprouva en apprenant « la manière froide et peu fraternelle » dont avaient été accueillis « ses compagnons de malheur, qui avaient été faits prisonniers avec lui ». Enfin, il proposa que « tout prisonnier revenu de la Vendée sera sujet de repartir pour aller combattre dans quelque autre point du territoire français, si l'intérêt formel de la République l'exige ». Cette motion fut adoptée par la Société.

Mais ce que le procès-verbal n'explique pas, c'est que les brigands, probablement très embarrassés de leurs prisonniers, les avaient libérés, en leur faisant jurer de ne plus porter les armes contre eux.

A la séance suivante, le 7 juin, on discuta la validité de ce serment. Pontard et Feytaud affirmèrent qu'il était sans valeur, parcequ'il avait été obtenu par contrainte, parcequ'il

(1) Lettre lue à la séance du 11 mai. Dans une autre, lue à la séance du 21 avril, il donnait des détails « sur les avantages remportés contre les brigands, en ajoutant les éloges que méritent nos volontaires de Périgueux par leur discipline et les sentiments d'humanité joints à ceux de braves défenseurs de la patrie ». Le 20 mai, Pontard lit une lettre où « il se plaint de la trahison de Quétineau et annonce que toute la garnison de la Chataigneraie [composée de Périgourains] a juré sur ses sabres de ne point abandonner le poste qui lui est confié et de mourir en le défendant ».

ne pouvait détruire « le premier serment des vrais républicains, qui est de poursuivre et de combattre les tyrans » et parce que les brigands, étant des rebelles, ne pouvaient bénéficier des droits de la guerre. Sirey, au contraire, soutenu par Debrégeas, répondit que « tout serment devient obligatoire pour tout homme d'honneur » et qu'il y avait assez d'autres ennemis à combattre, sans renvoyer les prisonniers en Vendée, où ils seraient exposés à être fusillés, s'ils étaient repris.

Sirey ne crut pas devoir « voler aux frontières » une seconde fois ; mais, comme on peut en juger, son attitude fut correcte, du moins à la Société. Cependant, le Comité de Surveillance lui reprochera d'avoir cherché « à établir la sainteté de tenir ce serment et par là empêcher ceux qui avaient été pris comme lui de reprendre les armes »¹.

D^r Ch. LAFON.

(A suivre)

(1) Dossier du procès.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXV

	Pages.
Statuts de la Société.....	5
Règlement intérieur.....	9
Membres de la Société morts pour la France pendant la guerre de 1914-1918.....	10
Liste des membres.....	11
Sociétés correspondantes.....	41
Séance mensuelle du jeudi 2 décembre 1937.....	44
— — 6 janvier 1938.....	51
— — 3 février.....	85
— — 3 mars.....	92
— — 7 avril.....	177
— — 5 mai.....	182
Assemblée générale du vendredi 27 mai.....	265
Séance mensuelle du jeudi 30 juin.....	271
— — 4 août.....	357
— — 1 ^{er} septembre.....	363
— — 6 octobre.....	449
— — 3 novembre.....	459
Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 1937 (Ch. AUBLANT).....	99
Testament d'Arnaud de Bourdeille du 21 avril 1473 (Chanoine J. Roux).....	59
Les plans de la seigneurie de Razac-d'Eymet au xviii ^e siècle (G. DUBOSQ).....	64, 158
Adresse des habitants de Thiviers à l'Assemblée Nationale (J.-P. LAURENT).....	70
Lettres de soldats (L. LAVAL et Ch. AUBLANT).....	75
L'équipement d'un volontaire (H. CORNEILLE).....	81
L'abri de la Souquette à Sergeac (Franck DELAGE).....	104

Le trésor des monnaies romaines de Labadie (A. JOUANEL).....	127, 381, 472
Seguin de Badefol, le roi des Grandes Compagnies (Jean MAUBOURGUET).....	139, 215, 293
La grotte et l'homme de Rochereil (D ^r JUDE et J. CRU- VEILLER).....	190
Inhumation d'enfants nouveau-nés dans des tuiles faitières (A. CONIL).....	198
Fénelon ou Fénélon (J.-J. FREYSSENGE et P. FÉNELON)...	230
Les Soubiran (Emile DUSOLIER).....	234
Garde Nationale du Périgord en 1790 (Joseph DURIEUX)...	250
Décret impérial (1807).....	262
Excursion du jeudi 7 juillet (Jean MAUBOURGUET).....	279
Le Périgord à la Bibliothèque Nationale (R. VILLEPE- LET).....	285, 368, 464
Habitations des évêques à Périgueux (Chanoine ROUX)..	317
Anciennes mesures en Périgord (Eug. AUBISSE)	325
Contribution à l'histoire de la Double pendant la Révolu- tion (A. DUBUT).....	331
Un épisode de la Révolution à Périgueux (D ^r LAFON).....	335, 417, 507
Saint-Pierre-de-Côle (C ^{te} de MAILLARD-TAILLEFER)..	393, 491
Demoiselles du Périgord à Saint-Cyr (J. DURIEUX)..	405, 499
A propos des sources de <i>L'Ennemi de la Mort</i> (Ch. AUBLANT)	433
La Double et l'ancienne vicomté de la Double (Emile Du- SOLIER).....	479

BIBLIOGRAPHIE

<i>Châteaux et Manoirs de France</i> . Tome VIII : <i>Périgord</i> , et tome IX, <i>Périgord et Limousin</i> (G. LAVERGNE).....	83
--	----

VARIA

Inventaire de Vauclaire (D ^r A. PERRET).....	169, 351, 443
---	---------------

PLANCHES ET DESSINS

Cluseau de la Brugère.....	56, 57
Plan particulier de la seigneurie de Razac (hors-texte)...	64

Borne de la seigneurie de Razac (hors-texte)	66
Plan de la station des Roches de Sergeac	104
Industries préhistoriques (un hors-texte)	
107, 114, 116, 119, 121, 123, 124, 125	
Vase de terre renfermant des monnaies romaines	127
Château et tombes de Toulgou	188, 189
Industries préhistoriques de Rochereil	190, 194, 195
Le squelette de Rochereil (hors-texte)	196
Sépultures d'enfants dans des tuiles faitières (un hors- texte)	200, 201
Abside de l'église de Saint-Jean-de-Côle (hors-texte)	280
Eglise de Boschaud	283
Ancien palais épiscopal de la Cité	318
Escalier de La Roque-Saint-Christophe (hors-texte)	366
Le polissoir des Charrieux	453, 454
Le château de Montclar	457
Le Grand Etang et l'étang de Petitonne (hors-texte)	482

INDEX ALPHABÉTIQUE ⁽¹⁾

A

Achard de Joumard (François), 481.

Achard de Joumard (Louise), requête à l'intendant, 90.

Agonac. Eglise et château, 280.

Albret (Berard d'), 148, 215 sq., 223, 227 sq., 303.

Albret (Bertrucat), 148 sq., 223, 227, 228, 293 sq., 313.

Amelin de Beaurepaire (d^{lle} d'), 504.

Anglars du Claux (d^{lles} d'), 500.

Anse (Rhône). Les routiers, 302 sq.

Archambaud IV, comte de Périgord, 443.

Archambaud V, 464.

Archambaud VI, 291 464.

Argouges (M^{sr} d'), évêque de Périgueux, 273.

Arnaud de Sarrazignac (d^{lles} d'), 501.

Auberchicourt (Eustache d'), 144.

Aubeterre (Charente). Château, 87.

Aubisse (Eugène). Anciennes mesures, 49, 57, 187, 325 sq. —

La Fédération à Excideuil, 89. — Fours de Vitrac, 455. — Balance à levier, 456.

Aublant (Charles). Compte de gestion, 87, 99 sq. — L'hôtel de la Société, 48. — Lettres de soldats, 75 sq. — *Fa trempil*, 186. — Les sources de *L'Ennemi de la Mort*, 263, 433 sq. — Lieux-dits, 276 sq. — Décoration, 363. — Diplômes de G. Dumonteil, 365.

Aubusson-Castelnovel (d^{lle} d'), 410.

Aydie (abbé d'), 373.

B

Badefol (château de), commune de Badefols-de-Cadouin, 148.

Badefol (Seguin de), 148 sq., 309.

Badefol (Seguin de), le roi des Grandes Compagnies, 139 sq., 215 sq., 293 sq.

Badefol (Thonet de), 148, 294, 307.

Badeix (prieuré de), commune de Saint-Estèphe, 274.

Balard (Dr), 86, 449, 460.

(1) Les noms écrits en italiques sont ceux des membres de la Société historique et archéologique du Périgord.

Barrière (Pierre). Anneaux de bronze, 94. — Station gallo-romaine, 275. — 100.

Bars-La Faurie (famille de), 502.

Bart (Jean) et sa famille, 506.

Beaufort (vicomte de). Lettre à lui adressée, 77.

Beaumont-du-Périgord, 464.

Beauvoire-Villac (d^les de), 484, 499.

Béchon-Caussade (famille de), 501.

Belcier-Gensac (d^le de), 499.

Belaygue (commune de la Gonterie-Boulouneix). Prieuré, 61.

Bélingard (Georges). Don à la bibliothèque, 93.

Belvès. Garde Nationale, 251 sq.

Benoît (Robert). Rues de Périgueux, 49. — 87, 93, 187.

Bergerac. Coutumes et privilèges, 287. — Commanderie, 369. — Prédicateur du carême, 511. — 379, 488. — Seigneur, voir Renaud, Roger-Bernard, Rudel. — Lieutenant général, voir Le Charron.

Bertin (Henri), 276, 373.

Bibliothèque. Acquisitions, 44 sq., 49, 51 sq., 86 sq., 92 sq., 97 sq., 177 sq., 182 sq., 265 sq., 271 sq., 357 sq., 363 sq., 449 sq., 456, 459 sq., 462 sq.

Biron (maréchal de), 286, 291, 292, 371, 377, 379.

Blanc (Séverin). Don à la bibliothèque, 52. — Découvertes préhistoriques à Laugerie-Haute, 96, 184 sq. — Industrie préhistorique des plateaux, 275.

Blis-et-Born. Mesures, 330.

Bodin, procureur du roi, 377.

Boissat de Mazerat, de Bourdeille, 252.

Boisse. Monnaies romaines, 129.

Boisseuilb (d^les de), 502, 506.

Bonneguise (d^les de), 502, 505.

Bonneval (Foucaud de), évêque de Périgueux, 320.

Boschaud (abbaye de), commune de Villars, 283 sq.

Bouchard, évêque de Périgueux, 87.

Bougouin (M^s), évêque de Périgueux, 323.

Bouquier, de Terrasson, 259, 259 n.

Bourdeille. Seigneurie, 59. — Chapelain, 59. — Hôpital, 61. — Garde Nationale, 252 sq. — Château, 286. — Seigneur, 377, et voir Bertin.

Bourdeille (Arnaud de). Son testament, 59 sq.

Bourdeille (François de), évêque de Périgueux, 321.

Bourdeille (Françoise de), 411.

Bourdeille (Hélie de), 286.

Bourdeille (Hélie de), évêque de Périgueux, 319.

Bourdeille (Henri de), 291.

Bourdeille (Pierre de), abbé de Brantôme. Ses œuvres, 286, 291 sq., 369, 374, 375, 380.

Bourdeille (famille de), 45, 59 sq.

Bourdichon (Jean). Décoration, 177. — 187.

Bourgon (Maurice). Don à la bibliothèque, 52. — Découverte préhistorique à Laugerie-Haute, 96, 184 sq. — Industries préhistoriques des plateaux, 275.

Bovée (Louis de). Don à la bibliothèque, 459.

Boyer (Général H.), 268.

Boyer (Jean), de Ribérac, 241 sq.

Branchu du Pilon, 331 sq.

Brandon (Philibert), évêque de Périgueux, 322.

Brantôme. Seigneurie, 59. — Abbaye, 60. — Eglise paroissiale, 60. — Chapelain, 61. — Equipement d'un volontaire, 81 sq. — Pommade, 263. — Restauration des édifices, 266. — Excursion, 284. — Mesures, 327. — Abbé, voir Bourdeille (Pierre de). — Maire, voir Puhet.

Brantôme (ruines de), voir Milhac.

Brassac, 62.

Bretagne (Guillaume de), comte de Périgord, 286, 484.

Breuil (abbé), 184, 266, 272, 275, 357.

Bridat de la Barrière (famille de), 504.

Brignais (Rhône). Bataille, 219 sq.

Brioude (Haute-Loire). Les routiers, 293.

Bruzac (château de), commune de Saint-Pierre-de-Côle, 281, 404.

† *Buffet* (Armand). Décès, 44.

Bugeand (maréchal), 374, 375.

C

Campagne (comte de), de Sarlat, 259.

Carbonnières (Jehan-Charles de), seigneur de La Capelle-Biron, 287.

Castanet (Marcel). Fouilles de la Souquette, 106 sq.

Castelnau (Guy de), évêque de Périgueux, 319, 323.

Cazail (Pierre). Lettre de l'An II, 75 sq.

Cercles, 61.

Cervole (Arnaud de), 140 sq., 222 sq., 225 sq., 308 sq.

Chalup (famille de), 461 sq.

Champagnac-de-Bélaïr. Garde Nationale, 258 n.

Champernaud (Jean-Louis). Dons à la bibliothèque, 86, 93.

Champniers-et-Reillac. La Grande Peur, 57.

Chanabier (Jehan), notaire à Miremont, 283.

Chancel, 516.
Chancelade (abbaye de), 62, 375.
Château-l'Evêque. Classement du château, 450, 461. — 61, 318, 320 sq.
Chaunac de Lanzac (J.-B.), de Belvès, 251.
Chayrou (Intendant général). Don à la bibliothèque, 358.
Chenaud. Une émeute en l'an II, 48.
Cherveix-Cubas. Mesures, 327 sq.
Chillaud des Fieux, 461 sq.
Chrétien (Pierre), 341 n., 345, 417 sq., 513, 515.
Cisternes, 53.
Cité (La), à Périgueux. Eglise Saint-Etienne, 61, 183, 318 sq., 369, 450, 460. — Palais épiscopal, 317 sq.
Clermont (traité de), 227 sq.
Cluseaux, 47, 56, 94.
Cocula (Paul), 45, 55.
Côle (La), rivière, 393.
Colombier, voir Labadie.
Comarque (M. de), de Belvès, 251.
Conil (Auguste). Inhumation d'enfants nouveau-nés, 198 sq.
Corneille (Hippolyte). Dons à la bibliothèque, 46, 98, 183, 456. — Equipement d'un volontaire, 81 sq. — Château de Puyguilhem, 456, 462.

Goulaures. Chapelle N.-D.-du-Pont, 266.

Coulounieix. La Rolphie, 459.

Crémoux (Adrien de). Lettres d'Espagne, 79 sq.

Croquants (Les), 292, 374.

Cruveiller (Jean). Fouilles de Rochereil, 181, 185, 190 sq.

Cubélier de Beynac (L.). Découvertes préhistoriques, 364.

Cubjac. Mesures, 328 sq.

Cuginaud (abbé). Fouilles à Valeuil, 98.

Cognac-Tourondel (d^{lle} de), 506.

D

Dabert (M^{sr}), évêque de Périgueux, 323.

Darène (Raymond), maire de Ribérac, 247 sq.

Darpeix (A.). Causeries sur la préhistoire, 273. — Figurations anthropomorphes, 366.

Daumesnil (Général), 373. — Sa famille, 452.

Dauriac, 425, 513 sq.

Decoux-Lagoutte (Edouard). Don à la Société, 267.

Delage (Franck). Don à la bibliothèque, 46, 267. — L'abri de la Souquette, 104 sq. — Cachet de M^{sr} d'Argouges, 273. — Rochereil, 359. — 272.

Delamaire (M^{sr}), évêque de Périgueux, 323.

Delfau (Guillaume). Député à la Législative, 346.

Delord (Dr Pierre) et sa famille, 433 sq.

Deschamps (M^{me}). Don à la bibliothèque, 459.

Doche (Paul). Décoration, 363.

Domme, 370.

Dordogne. Bibliothèque du département, 375.

Double (La), 433 sq., 456, 479 sq.

Doumarias (M. du), maire de Saint-Pierre-de-Côle, 401, 403 sq., 493.

Duboscq (Guy). Les plans de la seigneurie de Razac-d'Eymet, 64 sq., 158 sq. — Le Périgord à la Bibliothèque Nationale, 286, 465 sq.

Du Buit (Jean). Don à la bibliothèque, 45.

Dubut (Annet). Une émeute à Chenaud, 48. — Contribution à l'histoire de la Double, 331 sq. — 449, 459.

Duguesolin, 311 sq.

Dumas (Gabriel), évêque de Périgueux, 319.

Dumonteil (Guillaume). Diplômes, 365 sq.

Dumontet-Lambertie, voir Lambertie.

Dumbulin de la Plante (J.). Décoration, 92.

Du Peyrou (M. L.). Don à la bibliothèque, 183.

Dupont, et la Révolution, 509 sq.

Dupuis (Jean), 94.

Durieux (Joseph). Bibliographie R. Villepelet, 54. — Ouvrages sur Montaigne, 54 sq., 276. — Maillet-Lacoste, 95. — Saint-Cybard, 180. — Garde Nationale en 1790, 250 sq. — Henri Bertin, 276. — Jean Peyrarède, 359. — Général Lavalette du Verdier, 365. — Demoiselles du Périgord à Saint-Cyr, 405 sq., 499 sq. — Daumesnil, 451 sq.

Duroc (Gilles), colonel de la Garde Nationale de Périgueux, 254, 341, 341 n., 344, 513 sq.

Dusolier (Emile). Dons à la bibliothèque, 52, 358, 450. — Requête de Louise Achard de Joumard, 90. — Les seigneurs de la Brangelie, 97. — Les Soubiran, 234 sq. — La Double, 479 sq.

Dusolier (Jean), sieur du Claud, 234, 236.

Dusolier (Pierre), avocat, 237 sq., 246 n.

E

Echourgnac, 484, 485. — Agent national, voir Estival. — Maire, voir Nadaud.

Elissèche (B.), 455.

Entraygues (chanoine). Don à la bibliothèque, 273.

Estival (Pierre), agent national d'Echourgnac, 331 sq.

Éxoideuil. Chef-lieu de district, 70 sq. — La fédération, 89. — Mesures, 327 sq.

Eygurande, 484.

Eyliac. Mesures, 330.

Eyvirat. Mesures, 310.

Eyzerat. Curé, 512.

F

Farnier (Veuve). Pommade, 262 sq., 272.

Faure (D^{lles}), 276.

Fayolle (Léo), 44.

Fayolle (André de). *Topographie agricole*, 358.

Fayolle (marquis de). Cluseaux, 47 sq.

Fayolle-Puyredon (Marie de), 503.

Fénelon (Paul). Graphie du mot Fénelon, 230 sq., 276. — 51, 185.

Fénelon, archevêque de Cambrai. Ses œuvres, 289 sq., 373, 374. — Fénelon et Saint-Cyr, 405 sq.

Fénelon (Bertrand de Saliguac-), 380.

Festalemps, 248.

Flamenc (Archambaud), 372.

Fleurac (seigneur de), 52.

Foucauld de Lardimalie (Marie de), 506.

Fournier (Pierre), évêque de Périgueux, 320.

Fournier de Lauvière (Roger). *Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX^e s.*, 51, 179. — 50.

Fournier-Lacharmie, 425 sq.

Francheville (Daniel de), évêque de Périgueux, 322 sq.

† *Freyssenge (J.-J.).* Graphie du mot Fénelon, 230.

Fronde (La), 289, 322.

Front (saint), 317.

G

Gaillard de Vaucocour (Jean), 358.

Gardedeuil (commune d'Eygurande-et-Gardedeuil), 484, 485.

Gardonne. Monnaies romaines, 128 sq.

Gaujac. Blason sculpté, 47.

Gaujon (Jean). Cluseau, 56. — Châteaux de Toulgou, 18, et de Montclar, 457. — La Double, 456. — 277.

Gay de Beaufort (Alphonse). Lettres d'Espagne, 77 sq.

Gérard (Armand), 376.

Gigot (Jean). La Grande Peur, 57. — Eglise de Lacropte, 58. — Le Livre Jaune de Périgueux, 89.

Gironde (département). Sépultures d'enfants nouveau-nés et magie, 202, 203, 206, 210, 213.

Gombault (Joseph de), baron de Razac-d'Eymet, 66 sq., 158 sq.

Grellety, maire de Saint-Mayme-de-Pereyrol, 365.

Grenier, de Belvès, 251.

Grenier de Cardinal (D^r), 266.

Griffon (famille), 47.

Grignols. Mesure, 326 sq.

Grossoles de Flammarens (M^{sr} de), évêque de Périgueux, 323.

Gueyraud, procureur-syndic de Sarlat, 346.

† **Guillemot** (abbé). Décès, 182.

II J K

Hautefort. Mesures, 327.

Jouanel (André). Le trésor des monnaies romaines de Labadie, 127 sq., 381 sq., 472 sq. — 185.

Jude (D^r). La grotte et l'homme de Rochereil, 86, 181, 185, 190.

Knolles (Robert), 143 sq.

L

Labadie (commune de Colombier). Monnaies romaines, 127, 381 sq., 472 sq.

La Barthe-Vézal (Marie de), 505.

La Béraudière (François de), évêque de Périgueux, 321 sq., 369.

La Boétie (Etienne de), 372, 379.

La Borie (Arnaud de). Famille, 364.

Labrousse (Louis), sieur de Laborie, d'Eymet, 158 sq.

La Capelle-Biron (seigneur de), voir Carbonnières.

La Chapelle-Faucher. Château, église et font, 280 sq. — Plan de restauration du château, 358.

Lacrocq (Louis). Don à la bibliothèque, 273.

Lacropte. Eglise, 58.

Lacrousille (A. de). Archives de Périgueux, 49 sq. — 48, 460.

Ladouze. Mesures, 328.

Lafaye (D^r). Registre de Saint-Mayme-de-Pereyrol, 364 sq.

La Feuillade (duchesse de), 359.

Lafon (D^r). Dons à la bibliothèque, 45, 49, 178, 462. — Un épisode de la Révolution à Périgueux, 48, 335 sq., 417 sq., 507 sq. — Registres de la Société des Amis de la Constitution, 49, 338 n. — Scandale médical, 58. — Roman anonyme, 88 sq. — Sceau de la communauté des chirurgiens de Périgueux, 187. — Un exemplaire de l'*Histoire de la Guerre de Guyenne*, 268. — Portraits anciens, 359 sq. — Jean Rey, 462 sq.

Lafon, maire de Saint-Mayme-de-Pereyrol, 365.

Laforce, 371.

La Garde-Saint-Angel (Jeanne de), 503.

Lageard-Cherval (famille de), 504 sq.

- Lagrange** (Gilles), de Périgueux, 49, 255, 341 n., 513.
- Lagrange-Chancel**. Œuvres, 45, 289 sq.
- Lajemays**, 484. — Voir Senzelle.
- La Latière** (commune de Saint-Aulaye), 482, 485, 486 n.
- Lalinde**. Garde Nationale en 1790, 253 sq.
- Lamarque** (François), député à la Convention, 340, 341 n., 417, 507, 507 n., 516.
- Lambertie**, et la Révolution, 48, 335, 347 sq., 417 sq., 508 sq.
- La Mothe-Bessot** (M. de). Son journal, 289.
- Landais** (Le), 479.
- Landesque** (abbé), 105.
- Languedoc**. Les routiers, 215 sq.
- La Perrière** (M. de). Don à la bibliothèque, 178.
- La Porte** (familles de), 88.
- La Porte-Lusignac** (Marie de), 410.
- La Ramière-Puycharnaud** (Jeanne de), 505.
- Lareynie** (J.-B. Louis), 250.
- † *Large* (Chanoine). Décès, 182.
- La Rochebeaucourt**, 377.
- La Roque** (Comte de), inspecteur de la garde nationale de Périgueux, 254.
- La Roque - Saint - Christophe** (commune de Peyzac-le-Moustier). Château, 362, 366, 456. — Préhistoire, 462.
- Lascourt** (Seigneur de), 287.
- Lasternas* (Paul), 271, 281.
- La Tour-Blanche**, 59, 61, 63.
- Laugerie-Haute**. Découvertes préhistoriques, 96 sq., 178, 183 sq.
- Laurent* (Jean-Paul). Adresse des habitants de Thiviers, 70 sq.
- Laurière** (M^{me} Y. de). Don à la bibliothèque, 178.
- Laval* (Léon). Lettre de soldat, 75 sq.
- Lavalette du Verdier** (Général), 365.
- Lavergne**, et la Révolution à Périgueux, 341 n., 427 sq., 511 n., 513.
- Lavergne** (Antoine), vicaire de Saint-Silain, 434 sq.
- Lavergne* (Géraud). Châteaux et manoirs de France, 83 sq. — 56, 230, 357.
- Le Boux** (Guillaume), évêque de Périgueux, 322.
- Le Bugue**. Censier de l'abbaye, 288.
- Le Charron**, lieutenant-général de Bergerac, 368.
- Légasse** (M^{sr}), évêque de Périgueux, 323.
- Léguillac-de-l'Auche**. Eglise, 277.
- Lemay** (Dr). Don à la bibliothèque, 86.
- Lempzours**. Eglise, 274.

Le Roy (Eugène). *L'Ennemi de la Mort*, 433 sq., 449.

Les Combes (commune de Saint-Victor). Cluseau, 94.

Lestrade (Comte de). Dons à la bibliothèque, 52, 97.

Leymarie-La Roche (D^{lles} de), 410, 503, 506.

Leymonnerie (Jean) Décoration, 363.

L'Honneur (Dr). Blason sculpté à Gaugeac, 47. — Polissoir de Saint-Cassien, 452 sq. — 45.

Ligneux. Mesures, 328 sq.

Limoges, et la Révolution, 347 sq., 509 sq. — Paroisse Saint-Michel-des-Lions, 347 sq.

Lisle. Mesure, 326 sq.

Lostanges (M^{sr} de), évêque de Périgueux, 323.

Lusson (M. de), de Thiviers, 260.

Lustrac (Jean de), évêque de Périgueux, 320.

NI

Macheco de Premeaux (M^{sr}), évêque de Périgueux, 415.

Maillard-Taillefer (Comte de). Saint-Pierre-de-Côle, 393 sq., 491 sq.

Maillet-Lacoste (P.-L.). Biographie, 95.

Mareuil (Arnaut de), 56.

Marquay (chanoine). Don à la bibliothèque, 358.

Marsaneix. Mesures, 327.

Martin (Jean), évêque de Périgueux, 321.

Martin du Theil (M^{me}). Don à la bibliothèque, 178.

Maubourguet (Jean). Cluseau des Combes, 94. — Seguin de Badefol, 139 sq., 215 sq., 293 sq., 450. — Théâtre de Périgueux, 178. — Excursion annuelle, 267, 359. — Don à la bibliothèque, 450. — 53, 93, 185, 277, 364, 451, 460.

Maury (Jean). Dons à la bibliothèque, 52, 183. — Découverte à Laugerie-Haute, 96 sq., 183 sq. — Décoration, 363.

Mellerio (André), 449.

Ménéstérol-Montignac, 446 sq.

Mensignac, 489.

Mercier (Louis). L'homme de Rochereil, 87. — Dessins, 190 sq. — 272, 455.

Merlande (commune de La Chapelle-Gonaguet). Prieuré, 272.

Mersier (Elie), maire de Saint-Mayme-de-Pereyrol, 365.

Milhac-d'Auberoche. Mesures, 327.

Milhac-de-Mauzac (commune de Mauzac-et-Saint-Mayme-de-Rozens). Château, 267, 277.

Miremont (commune de Mauzens-et-Miremont). Grotte, 183. — Voir Chanabier.

Moncaret. Inhumation d'enfants nouveau-nés, 198 sq.

Mongibeaux (M^{me}). Les arènes, 98.

Monguyard (commune de Serres-et-Monguyard), 67.

Monsac (Le bâtard de), 224, 225.

Montagrier, 62.

Montaigne, 54, 372.

Montaut (Pierre de), 223.

Montclar (commune de Saint-Georges-de-Montclar). Château, 457 sq.

Montferrand-Gontaut (D^{lle} de), 500.

Montignac. District, 70 sq. — Chartes du château, 368, 378.

Montluc (Blaise de), 488 sq.

Montravel (commune de Lamothe-Montravel), 447.

Moulin, et la Révolution à Périgueux, 48, 335 sq., 343 sq., 417 sq., 507 sq.

Moulinier (Georges). Jules de Termes et Chateaubriand, 362. — Décoration, 363.

Musée du Périgord, 100.

Mussidan. Comité révolutionnaire, 332 sq., 437. — Guerres de religion, 488 sq. — 447, 483.

N O

Nadaud (François), maire d'Echourgnac, 331 sq.

Négrondes. Mesures, 330.

Neuvic. La Révolution, 436 sq.

Nontron. District, 70 sq. — Excursion, 282. — 358.

Numismatique. Voir Labadie.

Orfaure de Tantalou, de Périgueux, 254.

P

Parier (Robert). Excursion archéologique, 282 sq. — 358.

Périgord. Le Périgord à la Bibliothèque Nationale, 285 sq., 368 sq., 464 sq. — Comté, 287, 371, 379, 464. — Comte, 288, 379, 380, 464, 484; voir Archambaud, Bretagne, Roger-Bernard, Talleyrand. — Sénéchaussée, 290, 291, 370, 377. — Troubles, 289, 290. — États, 291. — Inventaire des titres, 291, 292, 368, 379. — Mesures, 49, 57, 187, 325 sq. — Troupes, 369. — Libraires, 370. — Impôts, 370, 371, 377. — Croquants, 374. — Description, 291, 379. — Election, 379. — Demoiselles du Périgord à Saint-Cyr, 405 sq., 499 sq. — Coutumes, 455. — 469.

Périgueux. Château Barrière, 45, 180. — Porte de Mars, 45, 461. — Un épisode de la Révolution, 48 sq., 335 sq., 417 sq., 507 sq. — Rues, 49, 51, 97, 179. — Archives municipales, 49 sq. — Exécutions, 52 sq. — Grenier du chapitre, 53. — Tombeau à Saint-Front, 53. — Scandale médical 58. — Hôtel de Saint-Astier, 88. — Saint-Silain, 94, et voir Lavergne Antoine — Habitations des évêques, 94, 317 sq., 450. — Les arènes, 98. — Le

théâtre, 178. — *Les grands travaux de voirie au XIX^e siècle*, 179. — Sceau de la communauté des chirurgiens, 187. — Garde Nationale en 1790, 254 sq. — Maison de Bertin, 276. — Cour des Aides, 291. — Election, 292. — Chapelle Saint-Jean, 320, 323. — Guerres de religion, 320, 372. — Fronde, 322. — Mesures, 326 sq. — Tribunal révolutionnaire, 335 sq., 437 sq. — Assemblée du 23 août 1789, 340 n. — Club des Amis de la Constitution, 341 sq., 418, 421 sq., 507 sq. — Maison Arnaud de la Borie, 364. — Dames de la Foi, 364. — Bailliage et Présidial, 369. — Libraires, 370. — Grands Jours, 373. — Pouillé, 375. — Franchises, 375, 376. — Archidiaque, 377. — Notes, 377. — Evêques, 317 sq., 379, 464, et voir Argouges, Bonneval, Bouchard, Bourgouin, Bourdeille, Brandon, Castelnau, Dabert, Delamaire, Dumas, Fournier, Francheville, Grossoles de Flammarens, La Béraudière, Le Boux, Légasse, Lostanges, Lustrac, Machéco de Premeaux, Martin, Pompadour, Pontard, Rivière, Servien, Tison, Villiers. — Visitation, 411, 412 sq., 434. — Bourgeois, 451, 464. — Pierre à bâtir, 460 sq. — Pension Rouquie, 461. — Maison Chillaud, 461 sq. — Eglise Saint-Pierre, 464. — Maires, voir Peyssard, Salleton, Vincent. — Voir Cité, Saint-Front. — 470.

Perret (D^r A.). Inventaire de Vauclaire, 169 sq., 351 sq., 443 sq.

Peyrarède (Jean), 359.

Peyrony (Denis). Dons à la bibliothèque, 86, 460. — Découvertes préhistoriques, 96, 97, 196. — La préhistoire de La Roque-Saint-Christophe, 462. — 178, 357.

Peyrot (Pierre), 273.

Peyssard (Charles), maire de Périgueux, député à la Convention, 422 n., 428 n., 431, 432 n., 508, 509 n., 516, 518.

Philipparie. Cartulaire, 376.

Piégut. Anneaux de bronze, 94, 274 sq.

Piles (Armand Clermont de), 487 sq.

Pinet, député à la Convention, 508, 508 n., 516.

Pipand-Desgranges, et la Révolution à Périgueux, 48, 335 sq., 417 sq., 507 sq.

Plazac, 376.

Pluchard (C.-J.), maire de Ribérac, 239 sq., 248.

Pompadour (Geoffroy I de), évêque de Périgueux, 319, 376, 464.

Pompadour (Geoffroy II de), évêque de Périgueux, 319.

Ponchapt, 275.

Pontard, évêque de Périgueux, 315, 349, 427, 511 sq., 520.

Pontard-Lambertie, conseiller au Présidial de Périgueux, 255.

Pont-Roumieux (commune de Saint-Germain-et-Mons, 372.

Pont-Saint-Esprit (Gard). Les routiers, 147 sq.

Pourteiron (J.-B.), subdélégué à Ribérac, 239, 240 n.

Protestants, 320, 370, 371, 372, 487 sq.

Puhet, maire de Brantôme, 81.

Puifferat (M. de), 88, 183.

Puy-de-Pont (commune de Neuvic), 434 sq.

Puyguilhem (château de), commune de Villars, 283, 456, 462.

Puyguilhem (Bidon de), 299.

Puynormand (Gironde). Châtellenie, 97.

Puyrenier (Antony), 93, 266, 272.

R

Razac-d'Eymet. Plans de la seigneurie, 64 sq., 158 sq.

Renaud, sire de Pons, seigneur de Bergerac, 287.

Révolte (Jean), curé de Siorac, 235.

Rey (Jean), 462, 463.

Ribérac. François Soubiran, procureur de la commune, 234 sq. — Maires, voir Darène, Pluchard. — Procureurs, voir Boyer, Tixier-Lagrave.

Ribeyreys-Boucheron (famille de), 499.

Ricard (M. de). Fouilles de Rochereil, 185, 191.

Rivière (M^{sr}), évêque de Périgueux, 323, 450.

Rivière (Roger). Don à la bibliothèque, 46.

Robinet de la Serve (D^{lle}), 502.

Rocat (Georges). Don à la bibliothèque, 460. — 52, 93, 100, 178.

Roche (Barthélemy), de Razac-d'Eymet, 64.

Rochereil (commune de Grand-Brassac). La grotte et l'homme, 86, 87, 181, 185, 190 sq., 359.

Roger-Bernard, comte de Périgord, 287, 379, 443, 464.

Roubaud (Louis), 305 sq.

† **Roubinet** (Pierre). Décès, 265.

Roudeau (Henri). Don à la bibliothèque, 459.

Rouffignac. Garde Nationale en 1790, 258 sq.

Roussille (commune de Douville). Château, 484.

Roux, député de la Dordogne, 516.

Roux (Chanoine). Art roman, 45. — Exécutions à Périgueux, 52 sq. — Grenier du chapitre, 53. — Cisternes, 53. — Testament d'Arnaud de Bourdeille, 59 sq. — Décoration, 92. — Toitures, 92. — Vitraux de Saint-Front, 93. — Habitations des évêques, 94, 317 sq., 450. — Don à la Société, 183, 364. — Eglise de la

Cité, 183, 460. — Chapelle de Tresseyoux, 266. — Edifices de Brantôme, 266. — Pierre Peyrot, 273. — Eglise de Léguillac-de-l'Auche, 277. — Maison Arnaud de la Borie, 364. — Pierres de Périgueux, 460 sq. — Maison Chillaud des Fieux, 461 sq. — 266, 272.

Royère-Peyraux (D^{lle} de), 504.

Rudel (Hélie), seigneur de Bergerac, 378.

S

Salleton (M. de), maire de Périgueux, 422 n.

Sanzillon (D^{lles} de), 503, 505.

Sarlat. Pièces d'archives, 178. — Garde Nationale, 259. — Mélanges historiques, 288 sq., 292. — Présidial, 292. — La Révolution, 345. — Diocèse, 369. — Libraires, 370. — Abbé et consuls, 376. — Histoire de Tarde, 376. — Voir Général H. Boyer.

Sarliac. Mesures, 328 sq.

Secret (Jean). Dons à la bibliothèque, 52, 178, 358, 456. — *L'Alpinisme*, 86, 93, 357. — Armoires, de l'hôtel de Saint-As-tier, 88. — Toulgou, 187 sq. — Le général H. Boyer, 268. — Excursion annuelle, 280 sq. — Prix littéraire, 357. — Château de Montclar, 456 sq. — 52, 86, 180, 362, 456.

Sédières (Philiberte de), 410.

Segonzac (famille de), 411 sq.

Segui (J.-Ch. de), évêque de Saint-Papoul, 360 sq.

Senzelle (commune de Lajemaye), 439 sq.

Sergeac. Abri de la Souquette, 104 sq.

Sermet, 451.

Servanches, 484, 485.

Servien (Hélie), évêque de Périgueux, 319.

Sibon (Paul). Décoration, 44.

Siorac-de-Ribérac. Curé, voir Révolte.

Sirey (J.-B.), 48, 52, 335, 344 sq., 417 sq., 508, 518 sq.

Société Son hôtel, 48. — Compte de gestion, 87, 99 sq. — Elections, 58, 91, 98, 181, 189, 270, 277 sq., 362, 367, 458, 463. — Election du bureau, 269. — Don au Musée, 100. — Excursion, 267, 271, 279 sq., 358.

Soubiran (famille), de Ribérac, 234 sq., 358.

Souquette (commune de Sergeac). Abri, voir Sergeac.

Sudret, président de la Société populaire de Périgueux, 424 sq., 508.

Saint

Saint-Amand-de-Coly. Abbaye, 370.

Saint-André-de-Double, 248, 484.

Saint-Antoine, 376.
Saint-Aquilin, 180.
Saint-Astier. Mesure, 326 sq.
Saint-Astier (hôtel de), à Périgueux. Armoiries, 88.
Saint-Astier-La-Varenne (famille de), 416.
Saint-Aubin-de-Cadelech, 67.
Saint-Aulaye, 449 sq.
Saint-Barthelemy-de-Bellegarde, 484.
Saint-Cassien. Polissoir, 452sq.
Saint-Estèphe. Grand-Etang et Chapelet du Diable, 282.
Saint-Etienne-de-Puycorbier, 484.
Saint-Front, à Périgueux. Anciens vitraux, 93 sq. — Habitations des évêques, 317 sq. — Eglise et cathédrale, 369, 379. — 53, 178, 272.
Saint-Hilaire (M. de), de La-linde, 253.
Saint-Jean-de-Côle. Visite de ses monuments, 281 sq. — La Gastinaie, 288.
Saint-Martial-d'Artenset, 446.
Saint-Mayme-de-Pereyrol. Registre, 364. — Maires, voir Grellety, Lafon, Mersier.
Saint-Michel-de-Villadeix. Cluseau, 56.
Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon, 484, 485.
Saint-Orse. Mesures, 328 sq.
Saint-Pardoux-de-Dronne, 61.

Saint-Pierre-de-Chignac. Mesures, 327 sq.

Saint-Pierre-de-Côle. Monographie, 393 sq., 491 sq. — Cahier de doléances, 393. — Eglise, 61, 396, 398, 491. — Cloches, 397 sq. — Population, 395, 399 sq. — Curés, 396, 398, 401, 491 sq. — Inhumations, 400 sq. — La Révolution, 401 sq., 492 sq. — Maire, voir Doumarias. — 281.

Saint-Pierre-d'Eyraud, 447.

Saint-Pompon, 45.

Saint-Saud (comte de). Président de séance, 85. — Château d'Aubeterre, 87. — Les La Porte, 88. — Don de documents aux Archives, 97. — Don à la bibliothèque, 358, 450. — Hôpital de Villefranche-du-Périgord, 450sq. — 53, 87, 451.

Saint-Victor, 62.

Saint-Vincent-de-Connezac. Curé, 235.

Saint-Vincent-Jalmoutiers. Rôle des dîmes, 97.

T

Taillefer, de Sarlat, 346.

Talleyrand (maison de), comtes de Périgord, 375, 376.

Talleyrand (Geoffroy-Antoine de), 179.

Tamarelle-Duclos-Lagrave (famille), 257.

Tausiac (Pierre). Fouilles à Moncaret, 199 sq.

- Termes** (Jules de), 362.
- Terrasson**. Garde Nationale, 259 sq.
- Tessières-La Porte** (famille de), 410, 415 sq.
- Testard** (D^{lles} de), 411, 501.
- Thenon**. Mesures, 328, 330. — 369.
- Theulier**, maire de Thiviers, 262 sq.
- Thiviers**. Adresse à l'Assemblée Nationale, 70 sq. — Garde Nationale, 260 sq. — Maire, voir Theulier.
- Tison** (Pierre), évêque de Périgueux, 318.
- Tixier-Lagrave**, procureur de la commune à Ribérac, 247.
- Trassagnac** (Dr). Prix Magne, 266. — Don à la bibliothèque, 273. — Anneaux de bronze, 274 sq.
- Trastamare** (Henri de), 225 sq., 311.
- Tressemanes - Chasteuil** (D^{lles} de), 500.
- Tresseyoux** (chapelle de), commune des Lèches, 266, 277.
- Troubadours**, 288.
- V**
- Valette** (baron de), de Lalinde, 253.
- Valeuil**, 59, 98.
- Vanxains**, 444, 447, 483, 487.
- Vauclaire** (commune de Ménes-térol-Montignac). La Chartreuse, 169 sq., 344, 351 sq., 443 sq. — Les religieux, 445 sq.
- Vaucocour** (chevalier de), 261.
- Vaucocour** (Gaillard de), 358.
- Vergt**. Mesure, 327 sq. — Bataille, 487.
- Vignéras** (M. de), 46, 48.
- Villatte** (Suzanne), 234 sq.
- Villefranche-du-Périgord**. La bastide, 289. — L'hôpital, 450 sq.
- Villefumade** (François), et la Révolution à Périgueux, 417 sq., 510 sq.
- † **Villepelet** (R.). Bibliographie, 54. — Le Périgord à la Bibliothèque Nationale, 285 sq., 368 sq., 464.
- Villiers** (Cyrus de), évêque de Périgueux, 322.
- Vincent**, maire de Périgueux, 425, 428 n.
- Virideau** (Aubin), de Thiviers, 260 n.
- Vitrac** (commune de Saint-Aquilin). Fours, 455.
- Waifra**, 479, 483.
- Ton** (abbé), 87, 187.

Cette livraison renferme une planche hors-texte

Le gérant responsable, J. RIBES.